HAL open science

L'école du XXIe siècle face au défi renouvelé de la laïcité

Sophie Calley

▶ To cite this version:

Sophie Calley. L'école du XXIe siècle face au défi renouvelé de la laïcité. Droit. 2022. dumas-03672745

HAL Id: dumas-03672745

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03672745

Submitted on 19 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Diplôme Universitaire « Laïcité et Médiation »

L'Ecole du XXIème face au défi renouvelé de la laïcité

Auteur :

SOPHIE CALLEY

Directeur du Mémoire :

Monsieur NICOLAS LEROY

Professeur à l'Université de Nîmes

Promotion « Michel Miaille » Année 2021

Diplôme Universitaire « Laïcité et Médiation »

L'Ecole du XXIème face au défi renouvelé de la laïcité

Auteur :

SOPHIE CALLEY

Directeur du Mémoire :

Monsieur NICOLAS LEROY

Professeur à l'Université de Nîmes

Promotion « Michel Miaille » Année 2021

SOMMAIRE :

INTRODUCTION

Première partie : Etat des lieux concernant la laïcité dans la société française.

I. LA LAICITE EN FRANCE : QUAND L'OBJET DE CONCORDE SE MUE EN OBJET DE DISCORDE…
- A- Une société qui se fracture
- B- Le retour du « religieux »
- C- Et l'islam dans tout ça ?
- D- La laïcité, un principe « travesti » pour servir l'entre soi
- E- Que représente la laïcité aux yeux des élèves ?

II. QUELS ENJEUX POUR LA LAICITE A L'ECOLE AUJOURD'HUI ?
- A- Retrouver l'unité nationale altérée autour de valeurs communes
- B- Dissiper l'idée que la laïcité et la religion sont deux rivales
- C- Construire un discours commun pour une véritable « Ecole de la Confiance »

III. RESISTANCES RENCONTREES AU SEIN DE L'EDUCATION NATIONALE
- A- Un collège unique qui peine à unifier sur l'ensemble du territoire
- B- Un manque de formation entrainant parfois une certaine frilosité concernant le principe de laïcité
- C- Le prestige de l'enseignant en déliquescence.
- D- La mise en concurrence inédite des enseignants avec les médias

Deuxième partie : Comment concrètement l'école et ses protagonistes peuvent ils s'emparer de la laïcité?

I. PAR UNE FORMATION SOLIDE
- A- Un personnel doté d'une éthique
- B- Un personnel qui s'inscrit dans un cadre déontologique
- C- Un personnel équipé d'un bagage historique et juridique capable d'agilité pédagogique

II. PAR UNE PEDAGOGIE DE LA LAICITE
- A- Une pédagogie de l'appropriation et non du commandement
- B- Une pédagogie permettant d'exercer son esprit critique
- C- Un enseignement laïque du fait religieux
- D- La laïcité, comprise comme au service du « faire ensemble société »

III. PAR LA CONSTRUCTION D'UNE ALLIANCE EDUCATIVE
- A- Les familles pour agir en « coéducation »
- B- Les collectivités territoriales et les pouvoirs politiques pour une synergie éducative
- C- Les autres partenaires institutionnels pour afficher une unité républicaine

CONCLUSION

REMERCIEMENTS

J’adresse mes sincères remerciements aux personnes qui ont contribué à la réflexion et l’élaboration de ce mémoire :

Monsieur Leroy, mon tuteur de mémoire, professeur et vice président de Unîmes, pour ses conseils qui m’ont guidée dans sa réalisation.

Les intervenants de la formation pour leurs différents apports théoriques.

Je remercie également l’équipe de la Direction académique des services de l’Education nationale du Gard, Messieurs Philippe Maheu, DASEN, et Cyril Le-Normand, DAASEN pour leurs échanges éclairants sur le sujet au sein de notre institution.

Mes remerciements vont également aux personnels de mon établissement, ainsi que certains collègues personnels de direction, qui se sont prêtés au jeu des questions réponses, apportant des éclaircissements sur nos missions au quotidien.

Enfin, merci à Nicole Bouvot et Florent Busson pour leur aide précieuse à la relecture de mon mémoire et à mon fils, Hélios, qui, je n’en doute pas, maîtrise parfaitement l’histoire de la laïcité en France…

INTRODUCTION

Lundi 3 novembre 2020, je suis face au personnel du collège en réunion plénière.

Plus de cinq ans après l'année meurtrière ponctuée d'attentats, je vis une reprise inédite dans l'histoire de l'École de Jules Ferry. Dans un premier temps, je dois accueillir les personnels du collège, puis les élèves, suite à la décapitation de Samuel Paty, enseignant assassiné pour avoir rempli sa mission d'éducation sein de sa classe, dans un collège de la République Française.

A l'issue de mon intervention, des enseignants viennent me solliciter, gênés : ils m'avouent « ne pas se sentir » capables à l'idée d'évoquer la laïcité auprès de leurs élèves car ils ne savent pas comment l'aborder. Ils craignent d'être placés en difficultés, malgré les ressources communiquées durant les vacances.
Je mesure alors l'inconfort de certains professeurs ainsi qu'une certaine appréhension.
Si je la comprends au regard de la situation inimaginable qui a frappé notre profession, je suis assez surprise par le rapport entretenu avec la laïcité et je m'interroge : comment des professeurs, ayant plus quinze ans d'ancienneté voire plus, dans la « maison » Éducation nationale, peuvent-ils être aussi réticents à l'idée d'évoquer et de clarifier ce principe qui régit leur mission au quotidien ?
Souhaitant véritablement comprendre, j'échange, de façon informelle, avec différents collègues.
De cette « enquête », des constats sont récurrents :

- « Je ne suis pas légitime car ma matière ne s'y prête pas, contrairement à mes collègues d'histoire géographie »
- « Je n'ai jamais été formé(e) pour parler de cela à mes élèves »
- « Je ne serai pas vraiment capable de la définir clairement »
- « Je crains de ne pas avoir la bonne réponse face aux questions des élèves »

Je prends alors conscience que pour un certains nombre d'entre eux, il existe une connaissance partielle du principe de laïcité : il est réduit à la fameuse « neutralité », à l'idée que l'on peut « croire où ne pas croire », allant, pour certains, jusqu'à la séparation « de l'église » (sous entendu catholique) et de l'état.

Pourtant brandie pour justifier telles ou telles interdictions, la laïcité n'est pas véritablement maitrisé par les personnels, avec parfois des contre sens importants.
Par conséquent, le concept, bien que constitutionnel, ne possède pas spontanément un attrait propice à être l'objet d'une pédagogie (hors professeurs d'histoire géographie et philosophie).

J'ai également confirmation de ces constats lors de la dernière rentrée : j'ai mené la réunion d'accueil des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), des enseignants stagiaires mais également celle de la vie scolaire, observant une sorte de « flou artistique » régnant autour de cette notion de laïcité, même si chacun se défend d'être au fait de sa compréhension.

Je sais aussi qu'elle donne lieu à des débats passionnés en salle des professeurs.
L'issue est connue d'avance : le professeur d'éducation morale et civique (EMC) sort toujours vainqueur, sans avoir eu à aiguiser véritablement ses arguments, le combat étant

déloyal au regard d'un manque d'équipement de « l'adversaire » pour assurer sa défense. Les multiples ressources proposées par le ministère sont largement méconnues, tout comme celles présentes sur les sites académiques.

En outre, la non légitimité pour évoquer les valeurs de la république pose question en tant que fonctionnaire et éducateur, pour qui le cadre est posé par le code de l'Éducation. Il n'y a pourtant pas d'un côté les enseignants qui transmettent les valeurs de la république et de l'autre, le reste des professeurs.
Néanmoins, cette scission existe, sans pour autant avoir été l'objet d'un volontarisme quelconque, ou de tout autre « renoncement ».
Et lorsque cet état de fait est évoqué auprès de collègues de différents âges, les témoignages sont unanimes : la laïcité n'étant pas contestée depuis des années, alors elle ne constituait pas une priorité pour les personnels en terme de besoin de formation.
Le vaste chantier, lancé dès cette rentrée scolaire par le ministre de l'Education nationale pour irradier toute l'institution sur un plan national, apparait alors comme une réelle nécessité.

A l'incompréhension de la laïcité, se rajoute une confusion liée au traitement médiatique que subit la laïcité à la française.
Elle devient aux yeux de certains pays une sorte de lubie qui nous insularise dans le monde.
Cette prétention à l'universel que Paul Ricœur nomme comme la « candidature à l'universel »[1] serait non seulement suspecte, mais recevrait par avance un refus au nom d'une certaine intolérance envers les individus.
Certains dirigeants politiques ne manquent pas d'instrumentaliser notre laïcité, avec la complicité des médias. Le discours de Barack Obama au Caire le 5 juin en 2009, tout comme les derniers propos courroucés de Recept Tayip Erdigan le 25 octobre 2020, en sont les parfaites illustrations.

Par ailleurs, elle fait l'objet de récupération au sein du pays, politique ou médiatique dont le but est de pointer un certain laxisme entrainant des « accommodements raisonnables » en faveur d'une communauté religieuse en particulier ou de privilégier la polémique pour faire le buzz sans réflexion de fond, favorisant des antagonismes au sein du pays.

Cette situation ne facilite pas la lisibilité du principe de la laïcité auprès des concitoyens, notamment des parents comme des élèves, mais également des personnels de l'Éducation nationale. Cette remise en question de la laïcité également présente chez certains Français pénètre l'école, rendant la mission des enseignants très délicate.
Il ne pourra y avoir de réponse adaptées et fondées qu'en permettant aux acteurs de l'Education nationale d'être dotés d'un bagage solide. La formation en cours, et lancée dès la rentrée, a pour but de répondre à cet enjeu que je qualifierai de « à court terme » : le personnel sera en capacité de repérer un manquement au principe de laïcité, de répondre à une incompréhension ou une éventuelle contestation d'élève ou de parents et dénouer une situation lui portant atteinte.

Cette étape est indispensable.

[1] O. Abel, « *Les paradoxes politiques de la laïcité : 3.Recommencer avec Ricœur* », Forum Prostestant.fr, 12 décembre 2020.

Mais s'y cantonner ne serait-il pas réducteur au regard de tout le savoir à transmettre sur le continuum scolaire de l'élève ?

Se pose alors la question de l'intérêt d'inculquer la notion de laïcité et surtout de son intérêt dans notre démocratie, aujourd'hui, en dépassant ses aspects historique et juridique, pourtant propédeutiques à sa compréhension.

Quel sens pour les élèves, futurs citoyens ?
Cette question est fondamentale car elle pose le cadre sur l'intérêt de la transmission de ce principe auprès de notre jeunesse : pourquoi doit-on le transmettre? Quelle plus value dans le quotidien d'un élève aujourd'hui et d'adulte demain ?

L'école est systématiquement interrogée sur la transmission des valeurs de la République lorsque l'actualité connaît des évènements dramatiques.
Il ne fait aucun doute qu'elle doit jouer un rôle pour contribuer à la formation de citoyen car elle constitue le ciment de la nation.
Apparait alors en fond d'écran ce qui donne du sens au principe de laïcité : un principe favorisant le rassemblement des différences tout en mettant sur le même pied d'égalité les citoyennes et les citoyens français.
Réside alors tout l'enjeu pour la profession de s'emparer de la laïcité pour notre société actuelle diverse et plurielle : comment les enseignants peuvent-ils faire comprendre aux élèves rétifs que la laïcité n'est pas un gadget, ni un dogme où une arme antireligieuse mais bien un formidable outil au service d'un « véritable universalisme » qui « se fonde sur l'idée que l'unité humaine comporte la diversité humaine, et que la diversité humaine comporte l'unité humaine »[2].

La tâche est rendue d'autant plus complexe que certains esprits malveillants instillent, chez certains jeunes, une idéologie contraire aux valeurs universelles de notre société pour leur faire miroiter un idéal qui n'existe pas, pratiquant le « diviser pour mieux régner » en vue de faire sécession et renverser nos valeurs. Et malheureusement, « la raison et le jugement viennent lentement alors que les préjugés accourent en foule »[3], fragilisant la mission des enseignants.

Une fois outillés, quelle sera la transmission au sein de leurs contenus d'enseignement pour que ce principe soit compris, intégré et accepté par les élèves ?
Par quelle pédagogie de la laïcité vont-ils instruire « sans risquer d'effleurer un sentiment religieux »[4] qui pourrait semer le trouble ?

Cette mission non disciplinaire induit alors des contenus décloisonnés et décentrés, entrainant, in fine, un questionnement quant à la déontologie des enseignants mais également des autres acteurs de l'Éducation nationale en tant que représentants de l'état.

Comment alors toute une profession peut-elle se mobiliser pour s'emparer de la laïcité, pierre angulaire des valeurs républicaine, afin de la mettre au service du bien vivre ensemble, où plutôt du « faire société ensemble» ?
De quelle façon l'école de la confiance peut elle s'y prendre, dans un perspective durable, pour « ici et maintenant mais aussi pour « ailleurs et plus tard » ?

---

[2] E. Morin,@edgarmorinparis, Twitter, 26 juillet 2021.
[3] J.J.Rousseau, *Emile ou De l'éducation*, livre III, édition 1820, T.2.
[4] J. Ferry, *Lettres aux instituteurs*, 17 novembre 1883.

PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX CONCERNANT LA LAICITE DANS LA SOCIETE FRANCAISE

Avant de pouvoir proposer une pédagogie de la laïcité auprès des élèves, il apparait important d'établir un diagnostic sur ce principe, pour faire un point sur un plan social puis scolaire.

I- LA LAICITE EN FRANCE : QUAND L'OBJET DE CONCORDE SE MUE EN OBJET DE DISCORDE

Dressons une brève photographie de la société actuelle pour décrypter les enjeux liés au principe de laïcité, sa compréhension et sa mise en œuvre.

Nous verrons alors les difficultés qui se dessinent dans l'hexagone, notamment dans le rapport aux religions, afin de clarifier ce qui se passe dans le giron de l'Ecole républicaine.

A- UNE SOCIETE QUI SE FRACTURE

Nous assistons, depuis quelques décennies, à une sorte de « balkanisation » de la société française. Elle traverse et subit de multiples crises (sanitaire actuellement, mais également économique et sociale) qui se traduisent par de la contestation, des conflits, de la violence, allant jusqu'aux attentats sur le sol français.

Cette situation ne va pas sans s'en ébranler nos conceptions, nos aspirations et nos modèles humanistes car des symboles forts sont touchés.
Progressivement, une sorte de repli sur soi s'observe sur le territoire national, exacerbée par la crainte du « différent », alors même que la France n'est plus « une » depuis longtemps, et qu'elle revêt un visage pluriel et multiculturel, asseyant une identité diversifiée.

Edgar Morin met en évidence ce « clivage » entre une France humaniste, plutôt ouverte et une France « identitaire »[5].
Cette mosaïque culturelle est le fruit de notre histoire et constitue « notre héritage », n'en déplaise à ceux qui nient la pluralité comme composante de l'identité française.
Il cite Alain Touraine, qui affirme « qu'être français, c'est avoir une culture universelle »[6].

Le philosophe constate que la France humaniste, celle qui a pris le pas sur la société à la fin du XIXème siècle, tend à perdre à nouveau du terrain.
Il met en garde sur l'importance de rester vigilant en cette période d'intensification des crises, certains épisodes de l'histoire prouvant que le France pseudo identitaire est toujours tapie dans l'ombre et qu'elle peut resurgir.
Celle-ci, conservatrice, trouvera d'autant plus écho en ses revendications que nos valeurs, républicaines, mais également humanistes, sont sérieusement bousculées, et remises en cause par certains de nos concitoyens qui souhaitent les faire vaciller et les mettre à terre pour imposer des revendications abusives.

[5] E. Morin, « *Edgar Morin fête ses 100 ans ce jeudi 8 juillet* », Midi Libre, 4 juillet 2021.
[6] Ibid.

Jean-Louis Bianco évoque cette réalité, relayée dès le premier rapport de l'Observatoire de la laïcité, en déclarant que « des gens veulent porter le fer contre la République»[7].

De son côté, une note de la Miviludes[8] (mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), met en évidence une hausse des signalements, avec de nouvelles tendances de dérives sectaires liées à la crise sanitaire.
25% des signalements concernent des mouvements religieux (notamment les églises évangéliques) dont certains « se développent grâce à des influences étrangères, qui prônent des valeurs contraires à celles portées par la République Française (discrimination, homophobie etc) ».

Ces constats de « fragmentations » expriment une désunion autour de ce qui cimente la nation. Ils induisent une certaine hostilité vis à vis de la laïcité, qui se veut source de cohésion malgré les différences de chacun. A cela, la société française voit une sorte de vague religieuse déferler dans le paysage national, qui n'est pas sans causer de nouvelles problématiques sur le sol français.

B- LE RETOUR DU « RELIGIEUX »

Depuis quelques années, le français constate qu'une couleur religieuse teinte de plus en plus le pays.

Pourtant, paradoxalement, la France est un des pays largement sécularisé qui fait partie des moins croyants au monde (47% des français déclarent appartenir à une religion)[9].
L'Observatoire de la Laïcité en donne une explication : il s'agit d'une « augmentation de la visibilité et de l'expression religieuse, notamment de l'islam pour la visibilité (…) donnant alors cette impression de regain du religieux »[10].
Nous sommes alors en présence d'un « recours au religieux »[11] plutôt que d'un « retour » selon le même organisme.

Si ce « retour au religieux » est réel, il peut se réaliser avec des questionnements de l'ordre du spirituel au cœur des sociétés humaines, (interrogations sur l'existence, sur le sens à attribuer à la mort). Il suscite alors des possibilités de discussions accompagnées de réflexions bénéfiques à la connaissance de soi et des autres.

Malheureusement, le religieux ne réapparait pas seulement dans cette perspective d'ouverture et d'évolution.
Il le fait souvent avec sa panoplie ordinaire, historique, irrépressible de dogmatisme avec des réponses toutes faites aux questions de sens profondes, avec la revendication pour chaque religion de détenir et propager une vérité absolue.

---

[7] J.L Bianco, « *C'est une accusation choquante, scandaleuse : attaqué pour son manque d'action contre l'islamisme, Jean-Luc Bianco répond* », Interview Europe1, 15 juillet 2021. https://www.europe1.fr/emissions/L-interview-de-7h40/cest-une-accusation-choquante-scandaleuse-attaque-pour-son-manque-daction-contre-lislamisme-jean-louis-bianco-repond-4057996
[8] Miviludes, « *Note remise au gouvernement en février 2021* », AFP, 24 février 2021.
[9] Statista, « *Les pays parmi les plus (et les) moins religieux au monde* », Enquête menée de juin 2020 et juillet 2021.https://fr.statista.com/infographie/4202/pourcentage-de-personnes-se-declarant-croyantes-par-pays/
[10] Observatoire de la Laïcité, « *Rapport annuel 2019-2020* », décembre 2020, https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/12/rapport_annuel_de_lobservatoire_de_la_laicite_2019-2020.pdf
[11] Ibid.

Ce « recours » est alors une volonté de pouvoir politique contre la société édictant ses règles. Il s'agit de s'imposer en utilisant un support existant, pour rallier un maximum d'adeptes à sa cause, avec comme piège tendu consciencieusement calculé, la volonté de confusion entre la religion et l'intégrisme.

Par conséquent, cela nous amène au sujet incandescent de l'Islam en France dans un magma qui peine à s'apaiser.

C- ET L'ISLAM DANS TOUT CA ?

Comment séparer le bon grain de l'ivraie en tant que simple citoyen alors que celui-ci voit régulièrement son quotidien marqué par des actes de terrorisme, qui, dans leur majorité, se teintent du litanique « Allah Akbar » ?

La confusion demeure, ce qui monte les uns contre les autres et attise la haine.
La situation n'a de cesse de voir s'éloigner progressivement la fraternité, pourtant garante nécessaire à la construction d'un « commun ».
Et c'est clairement le piège tendu par les islamistes « dont le but, ne l'oublions pas, est de prendre le pouvoir sur les musulmans » selon Hakim El Karoui[12].

Autre conséquence de ces agissements : le fait de favoriser le recrutement des jeunes, (facilité par les nouveaux médias), sensibles, perdus, sans sentiment d'appartenance, dans un pays économiquement touché, charmés par les discours édulcorés, trompeurs et prometteurs des extrémistes tels que les salafistes, l'Etat islamique ou autre mouvement tabligh….

Et, « plus on n'a rien et plus on veut croire »[13].
De telles prédispositions facilitent la possibilité, pour les intégristes du XXIème siècle, d'offrir un terreau fertile à cet idéologie meurtrière d'aspiration dominatrice et de soumission dont le véritable prétexte n'est autre que le pouvoir exercer sur l'autre pour l'aliéner.
La religion, et donc l'islam, n'est pas visée, mais ceux qui veulent en faire un instrument de domination politique avec son lot d'aveuglement, de bâillonnement du peuple et donc de la diminution de la liberté et l'égalité.
L'islamisme, l'intégrisme (et non l'islam) « voilà l'ennemi », en paraphrasant le fameux cri de guerre du républicain Gambetta.
S'opposer à l'islamisme est alors un impératif sans pour autant s'opposer à l'islam.
Il est primordial d'entendre cette différence.
Religion récente dans le paysage français, elle doit pouvoir être une « religion française »[14] au même titre que les autres, en respectant les lois de la République laïque, garantes de sa liberté.

Un nouveau film semble se rejouer, utilisant les mêmes ingrédients classiques, et valide ainsi l'idée de George Santayana qui écrit, en 1905, dans son ouvrage « The life of reason », que « ceux qui ne se souviennent pas du passé sont condamnés à le répéter »[15].
Face à cette conjoncture, la laïcité et son identité reviennent au centre de discussions contemporaines, touchant de fait à des questions d'actualités, interrogeant la place de la religion, dans l'espace public et politique en France.

---

[12] K. El Karoui, *L'islam, une religion française*, édition Le débat – Gallimard, mars 2018, 147p.
[13] R. Gary (E.Ajar), *La vie devant soi*, Folio, 1982.
[14] K. El Karoui, *L'islam, une religion française*, édition Le débat – Gallimard, mars 2018.
[15] « *Those who cannot remember the past are comdemned to repeat it* ».

D- LA LAICITE, UN PRINCIPE « TRAVESTI » POUR SERVIR L'ENTRE SOI

La laïcité a fait son grand retour depuis quelques années, notamment avec « l'affaire du foulard »[16], sur fond de vifs débats.
Malgré l'impression d'une unanimité autour d'elle depuis des décennies, deux grands « courants » s'affrontent autour du concept de laïcité.

D'un côté, sont les partisans d'une laïcité qui doit se réduire à la sphère étatique avec la possibilité de s'exprimer partout, qualifiée de laïcité « ouverte »[17].
De l'autre, les défenseurs d'une laïcité qui s'étendrait à la sphère privée avec son lot d'interdictions, que l'on peut désigner comme une laïcité « extensive »[18].
Cette bataille n'est pas sans rappeler l'épisode de la « guerre des deux France » catholiques vs anticléricaux, la laïcité étant utilisée pour défendre son camp.

« La laïcité n'est donc plus un principe de concorde « mais elle se mue en « sujet de discorde »[19], synthèse implacable du philosophe et inspecteur général, Abdennour Bidar.

La situation interroge sur l'issue à cette opposition forte ou chacun campe sur ses positions. Elle facilite la confusion auprès des concitoyens, dévoyant parfois le principe constitutionnel de laïcité allant jusqu'à utiliser des arguments fallacieux pour pointer du doigt notamment l'islam dans l'espace public.
En effet, la laïcité, elle, est « une » de par sa constitutionnalité.
L'affubler de qualificatifs et évoquer différentes définitions ne font que semer le trouble au sein de l'opinion publique.

Alors que ce principe n'a de sens que pour la sphère publique selon la loi de 1905, des confusions voient le jour.
Elles font de la laïcité un concept anti-religieux, qui n'occasionne, finalement, que des tensions entre les uns et les autres, nuisant au rassemblement de tous les français.
Et l'Ecole n'est pas épargnée.

Il convient donc de se questionner sur le rapport des élèves à la laïcité et d'en connaître leurs représentations.

E- QUE REPRESENTE LA LAICITE AUX YEUX DES ELEVES ?

Une enquête a été réalisée à ce sujet en début d'année 2021[20].
52% des lycéens sont favorables « au port des signes religieux par les élèves dans les lycées publics ».
Les détails montrent que ce taux est très important chez les élèves de confession musulmanes (88%), mais que la laïcité est vécue comme « discriminatoire envers les musulmans pour 81% d'entre eux »[21].

---

[16] L'affaire du Foulard correspond à la première polémique dans un collège de l'Oise à Creil, suite aux refus de trois collégiennes d'ôter leur voile en classe, en automne 1989.
[17] J-P. Obin, *Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école*, Hermann, octobre 2020, 55p.
[18] Ibid.
[19] A. Bidar, Tribune *« Il est urgent de retrouver de la sérénité dans le débat sur la laïcité* », L'Obs, 9 décembre 2019.
[20] Sondage IFOP pour la LICRA, « Enquête *auprès des lycéens sur la laïcité et la place des religions dans l'école et dans la société* », Revue le Droit de Vivre (DDV) réalisée du 15 au 20 janvier 2021 auprès d'un échantillon national représentatif de 1006 lycéens âgés de 15 et plus a été rendue publique en mars 2021, p68-71.
[21] Ibid.

Les lycéens ne voient également aucun inconvénient à ce que les agents publics puissent arborer des éléments de leurs croyances lors de leur mission (42%).
Cette logique est celle décrite par Jean Pierre Obin, lequel évoque une « rupture générationnelle »[22] inquiétante pour les futurs citoyens français en devenir.

En revanche, cette enquête ne corrobore pas l'étude réalisée par le Centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO)[23] sur un échantillon plus large, mettant en évidence une forte adhésion des élèves aux principes de laïcité.

Ces différentes enquêtes, dont les méthodes sont pour certaines parfois « de méthodologie douteuses ou de commandes partisanes »[24], doivent être nuancées pour éviter l'alarmisme sans pour autant faire preuve de cécité.
Une réalité pour certains élèves est celle de la mauvaise compréhension de ce que représente l'école et de ses enjeux avec un contre sens important : l'école, au nom de la laïcité, est intolérante.
Pourtant, la laïcité est appliquée pour apprendre ensemble et non pas pour mettre en avant ce qui divise.
Cette notion fondamentale, qui constitue le socle du concept, peut être mal comprise pour certains jeunes aujourd'hui.

Par ailleurs, les contestations de contenus existent, et ce, dès le collège.
Je le constate au sein de mon établissement : des professeurs d'histoire géographie se sont retrouvés face à une opposition concernant l'apparition de l'homme. Pour certains élèves « Ce n'est pas vrai, on vient d'Adams et Eve (…) car la Mecque est sous la Lune ».
Une explication a pu suffire pour continuer le cours sans heurt.
Ce n'est pas le cas d'une collègue principale qui a rencontré les mêmes faits, avec des élèves allant jusqu'à refuser de regarder des images d'art pariétal représentant des femmes.
Si le refus est ici manifeste, il y a également l'évitement.
L'an passé, des enseignants de français et d'histoire géographie ont constaté qu'une des élèves était absente à leurs cours depuis quelles avaient abordé les mythes et le début de la chrétienté (classe de sixième).
Les enseignants m'ont fait part du fait que, lors de leur prise de fonction, ils n'étaient pas confrontés à ce genre d'incident.
Ces exemples, qui ne représentent pas la majorité des élèves, mettent tout de même en évidence une incompréhension de la mission de l'Ecole de la République pour certains concitoyens, tout comme celle du principe de laïcité.
Mais également que leurs croyances prédominent sur le reste.

La vision coercitive de la laïcité par une partie de nos élèves est un constat qu'il convient de prendre en compte pour construire et déconstruire les représentations, afin qu'ils lient la laïcité à un formidable outil de tolérance, comme une protection des libertés, de leurs libertés, garant d'un bien vivre ensemble respectant la dignité des convictions et donc le respect d'autrui.

---

[22] J-P. Obin, « *Loi séparatisme : on a laissé l'islamisme pénétrer l'école, selon Jean-Pierre Obin* », Audition par la commission culture du sénat, 10 mars 2021.
[23] Cnesco, « *Laïcité et religion au sein de l'école et dans la société : une évaluation des attitudes civiques des collégiens et des lycéens* », Paris, 2020.
[24] N. Cadène, Préface « *La laïcité à l'Ecole, pour un apaisement nécessaire* », Les éditions de l'atelier, octobre 2021, 8p.

Il existe un réel intérêt à transmettre le principe de laïcité au sein de l'école, notamment dans une perspective de créer du commun, tant du côté des élèves que de celui des enseignants et du personnel dans son ensemble, la laïcité n'excluant pas, mais au contraire rassemblant les gens.

II – QUELS ENJEUX POUR LA LAICITE A L'ECOLE ACTUELLEMENT ?

« Laïcité » et « Ecole » ont toujours été indissociables »[25], ce qui nous amène à mettre en exergue l'articulation entre les deux pour contribuer à l'unité républicaine.

A- RETROUVER L'UNITE NATIONALE AUJOURD'HUI ALTEREE AUTOUR DE VALEURS COMMUNES

Dans un pays largement « archipellisé »[26], le lien qui permet de faire société se trouve fortement altéré, distendu, prêt à rompre à tout moment.
Le sens des valeurs connait un véritable déficit, dans une société individualiste prônant le « parce que je le vaux bien ». L'universalité se voit diminuée dans le chacun chez soi et le chacun pour soi. En cela, nos valeurs s'en trouvent ébranlées.

De plus, partant du principe qu'il faut être capable de penser par soi même pour « être », se pose la question du renforcement de la capacité des élèves à y parvenir, dans une société qui valorise davantage « l'avoir » que « l'être », et relègue la fraternité en second plan.

Les métastases de ce cancer social peuvent alors se cristalliser dans l'enceinte de l'Ecole, qui reste parfois le seul lieu de rencontres d'élèves d'horizon socioculturels diversifiés. Les enfants passent le portail avec leur identité, leur culture, leur éducation ainsi que les valeurs inculquées au sein du foyer familial.

Parfois, le différentiel est tel que la cohabitation s'en trouve fortement bouleversée.
Ce qui est futile pour l'un, constitue un manquement grave à l'éthique morale de l'autre. Cela donne lieu à des psychodrames, allant parfois jusqu'à des confrontations sévères avec les adultes, sans pour autant trouver des solutions.

Mon quotidien professionnel me permet de prendre conscience de ces problématiques.
Si l'on prend le temps d'écouter, d'expliciter, de montrer en quoi les actes peuvent respectivement heurter, il se produit dans plus de 90% des cas, comme un « miracle » et la situation s'apaise, même si son équilibre reste fragile. L'explicitation des valeurs communes sur lesquelles tout le monde se retrouve est une aussi un moyen de désamorcer la situation.
J'en viens à un postulat : il est nécessaire de se retrouver autour de thématiques qui ont du sens pour tous, afin de pouvoir fonctionner ensemble, sans heurts ou violence, afin de se comprendre malgré notre diversité.

Si « ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous sépare »[27], cela ne peut se faire sans prise de conscience collective, dans un état d'urgence au regard de la morcellisation de notre société selon Abdennour Bidar.
Un gros effort collectif est à produire pour dépasser l'égoïsme et le rejet de l'autre sans quoi l'écart entre nos aspirations de bien vivre ensemble et la réalité triste du terrain ne cessera de se creuser.

---

[25] Ibid, 5p.
[26] J. Fourquet, « *L'archipel français* », Editions du Seuil, mars 2019.
[27] A. Bidar, « *Quelles valeurs partager et transmettre aujourd'hui* ?», Albin-Michel, 2016.

Les valeurs, qu'elles soient anciennes ou nouvelles, pour être respectées par tous, doivent faire l'objet d'un consensus dans le sens elles doivent être connues de tous, partagées avec l'idée de l'enrichissement qu'elles apportent au bien vivre ensemble.

Cependant, en cette période complexe que nous traversons, la laïcité devient un objet que l'on travesti pour lui attribuer des sens et des notions que ne sont pas siennes, l'affublant d'épithètes dont elle n'a nullement besoin.
Ce principe constitutionnel devient alors « liberticide » pour certains, qui s'en trouvent stigmatisés (alors qu'elle constitue un principe aux valeurs universelles), complexifiant ainsi la mission de l'école.

Un autre enjeu se dessine alors, celui d' « en finir avec les idées fausses sur la laïcité »[28]…

B- DISSIPER L'IDEE QUE LA LAICITE ET LA RELIGION SONT DEUX RIVALES

Ce challenge revient aux enseignants, qui constituent le fer de lance de l'institution, mais pas uniquement, dans un contexte sensible, allant jusqu'au plus tragique.

La tâche est donc difficile et elle induit deux choses incontournables :
- Ne pas avoir peur de parler de laïcité
- Ne pas renoncer à parler de la laïcité

La religion et la laïcité sont régulièrement présentées comme deux sœurs ennemies, ce qui ne facilite pas la tâche en terme de transmission.

La laïcité, ce principe « antireligieux » obligeant de choisir le fait d'être laïque ou croyant…
Pour certains individus, adultes comme enfant, il n'est donc pas possible d'être croyant et laïque, la laïcité se dessinant telle une « option supplémentaire spirituelle »[29] parmi les autres. Quelle méconnaissance crasse du principe, que l'on retrouve aussi parfois dans la sphère politique[30] !
Pire, elle se substituerait à une nouvelle religion dont la finalité serait de renverser et supplanter les croyances religieuses anciennes. Et certains de nos concitoyens le croient.

Un tel constat semble incroyable plus de cent ans après la promulgation de la loi, mais il explique précisément en quoi l'école doit s'emparer de la laïcité, puisque celle-ci connait des zones de turbulences depuis plus de vingt ans.

Pour cela, il est indispensable de détenir une connaissance réelle et solide de celle-ci pour assoir une véritable crédibilité, pour donner du sens et ne pas tomber dans le piège tendu pour les extrémistes de tout bord.

Il est alors impératif de « réarmer intellectuellement »[31] les professeurs qui sont en première ligne, pour faire face à la nouvelle société d'élèves. A quelques exceptions, les enseignants sont majoritairement intéressés et demandeurs car ils connaissent mal ce principe.

---

[28] N. Cadène, « *En finir avec les idées fausses sur la laïcité* », Les éditions de l'atelier, octobre 2020.
[29] R. Debray, « *L'enseignement du fait religieux dans l'Ecole laïque* », Rapport pour le Ministre de la l'éducation nationale, février 2002, 19p.
[30] J-P .Delahaye, « *De Ferdinand Buisson à la charte de la laïcité, pédagogie de la laïcité / pédagogie laïque* », 8 décembre 2020. https://www.mlfmonde.org/tribunes/de-ferdinand-buisson-a-la-charte-de-la-laicite-pedagogie-de-la-laicite-pedagogie-laique/
[31] R. Debray, « *L'enseignement du fait religieux dans l'Ecole laïque* », Rapport pour le Ministre de la l'éducation nationale, février 2002, 17p.

Une fois en possession de ce bagage, comment les enseignants pourront donner du sens à ce principe, pour être entendus et compris?

C -CONSTRUIRE UN DISCOURS COMMUN POUR UNE « ECOLE DE LA CONFIANCE »

Un de constats pouvant être réalisé est le suivant : le manque de concertation devant une situation qui se crispe et dégénère place fréquemment en difficulté les équipes pédagogiques. En travaillant en amont, la majorité de ces tensions pourraient être évitée.

Il est en effet plus opportun de prendre des initiatives plutôt qu'attendre de vivre et subir une situation indélicate.
Force est de constater que culturellement, la France et ses dirigeants sont pas fortement tournés vers de mesures d'anticipation et de prévention.
Il existe une certaine tendance à être davantage sur le curatif ainsi que vers la réparation.
En ce sens, il est primordial d'opérer un véritable changement de mentalité pour produire des réponses et des conduites adaptées efficaces.

Par ailleurs, porter des idées et des valeurs, être en capacité de pouvoir les justifier pour les faire partager suppose, là encore, un discours commun, dans une institution plutôt diverse et variée (corps d'inspection, enseignants, cpe, personnels administratif etc).
La « maison » Education nationale a tout à gagner en « jouant collectif » pour renforcer son image en terme de cohérence.
Sa mise en œuvre devient alors explicite et lisible.
Elle permet de rassurer et devient un gage de confiance, confiance recherchée par l'institution depuis la loi pour une école de la confiance (promulguée au journal officiel du 28 juillet 2019).

La notion de solidarité professionnelle, indispensable, prend alors tout son sens : non seulement elle constitue une force face à la force obscure qui veut en découdre avec nos valeurs, pour défendre le principe de laïcité, mais également pour gagner en légitimité auprès de la communauté éducative.
Cette démarche collective inhérente à la volonté institutionnelle constitue donc un préalable à cette construction de discours commun, démarche à anticiper avant de procéder aux explicitations auprès des parents et aux élèves.
« Monter au créneau collectivement » induit une véritable formation à l'image d'un tronc commun autour duquel chacun se retrouvera.
Il est alors impératif de privilégier l'ouverture de temps de paroles pour se concerter et l'élaborer.

Mais, le rôle de l'Ecole doit s'inscrire au sein d'une systémique au risque sinon d'être l'ostracisée.
En effet, elle ne peut, à elle seule, compenser les évolutions et les dérives de la société car elle n'est pas le remède à tous les maux.

Dominique Schnapper, actuelle présidente du Conseils des sages de la laïcité, évoque cette prudence car la laïcité n'est pas « seulement une question de l'éducation nationale, ou des enseignants, mais de toute la société »[32].

Ce prélude annonce les freins dont l'institution peut faire l'objet dans cette transmission du principe de laïcité dans la partie suivante.

III – RESISTANCES RENCONTREES AU SEIN DE L'EDUCATION NATIONALE

A- UN COLLEGE UNIQUE QUI PEINE A UNIFIER SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Quel bilan établir quarante ans après la mise en place de la réforme Haby, dont la volonté était celle de démocratiser l'enseignement public pour la rendre accessible à tous ?
Malgré une intention incontestablement louable, la réponse est sans appel : il n'est pas celui attendu car il ne garantit pas, plus à chaque élève, quelles que soient ses origines (culturelles, ethniques, géographiques…) les mêmes conditions de scolarisation.

La France est même l'un des pays, sinon le dernier de la classe, où le milieu social de l'élève conditionne le plus sa réussite scolaire, ce qui est confirmé par les tests PISA organisés par l'OCDE tous les quatre ans.
La ministre de l'Education nationale en 2014, le rappelle elle-même, dans son discours du 17 décembre 2014, « notre pays ne donne pas les mêmes chances de réussite à tous ses élèves. Les inégalités sociales se transforment et s'aggravent en inégalités scolaires. La France est le pays européen le plus affecté par le déterminisme social».

Ce processus avait déjà été largement mis en évidence par Pierre Bourdieu et Jean Claude Passeron, désignant l'école comme « la reproduction des inégalités sociales »[33].
La question n'est donc plus à la démonstration du fait, mais aux actions proposées face à un tel constat.

Avec un tel état des lieux, comment permettre à l'ensemble des citoyens d'adhérer à l'idée que le système éducatif ne peut que progresser en organisant une réelle mixité sociale scolaire ? De quelle manière peut-on envisager de bien vivre ensemble avec des parcours scolaires organisés sur le mode l'entre soi et de la ségrégation ?

La démarche d'évitement de cet entre soi nauséabond rentre dans la mobilisation de ces mamans du Petit- Bard à Montpellier en 2015.
Non seulement elles ont intégré le lien entre mixité sociale et réussite (scolaire ET sociale) de leurs enfants, mais elles affichent un attachement à l'école de la République, avec ses valeurs et son principe de laïcité qu'elles souhaitent voir mis en œuvre.
Cet engagement en dit long sur ce que l'institution représente à leurs yeux pour l'avenir de leurs enfants.
Il est primordial que cette opinion et cet espoir perdurent, en plus d'être partagée par les autres familles.

---

[32] D. Schnapper et V. Peillon « *Faut-il repenser la laïcité à l'école* », 2 novembre 2020. https://www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-idees/faut-il-repenser-la-facon-de-traiter-de-la-laicite-a-lecole

[33] P. Bourdieu et J-P. Passeron, « *Les héritiers, les étudiants et la culture*», Les éditions de Minuit, 1964.

De plus, la concentration, dans un même établissement, d'enfants issus de milieux sociaux dits défavorisés, peut devenir un handicap pour tous ceux qui y sont rassemblés et donc nuire à leur future intégration économique et sociale. Cela a été l'objet d'une démonstration lors d'une étude récente[34]. Un relativisme est émis au niveau du lycée car un « tri social » s'est opéré par le jeu des orientations. Les auteurs plaident en faveur de mixité sociale « en amont du lycée » c'est à dire au collège, passage obligé de tous les élèves.

Les arguments devront être particulièrement incisifs et pertinents pour convaincre les familles et certains enseignants, pour qui l'hétérogénéité fait encore peur.
Lever cette idée qu'il ne s'agit pas d'un danger pour leur propre milieu social mais d'un enjeu de cohésion sociale et nationale n'est pas encore une notion largement acceptée.

En outre, l'image du collège se heurte à d'autres problématiques : après la représentation ternie de certains établissements scolaires, celle de l'enseignant connaît également quelques remous.

B- UN MANQUE DE FORMATION ENTRAINANT PARFOIS UNE CERTAINE FRILOSITE CONCERNANT LE PRINCIPE DE LAICITE

Jean Pierre Obin, dans son rapport du 24 juin sur la formation des personnels de l'Education nationale à la laïcité, pointe une certaine réticence des professeurs liée à la mise en œuvre du principe de laïcité : « 37% des enseignants déclaraient en 2016 s'être déjà autocensurés »[35], le chiffre montant à 50% parmi les plus jeunes professeurs.
Selon lui, si la situation s'est aggravée après l'affaire Samuel Paty : « ce n'est pas qu'ils ont rencontré des contestations mais qu'ils ont peur de possibles incidents »[36] .
Ils sont parfois mal à l'aise comme lorsqu'il s'agit d'évoquer la liberté d'expression, les caricatures, où le fait religieux.
En étant sérieusement formés, il est autorisé de penser que les professeurs pourront également dissiper certaines de leurs craintes, car ils se sentiront plus solides et rassurés face à la réaction à adopter lors de manquements ou des contestations.

Certes, ces manquements existent et il est important de cesser de les nier pour les comprendre, les analyser et les enrayer.
Pour autant, il convient de dire qu'ils ne représentent pas la majorité des élèves.

Parler de « renoncement » d'une profession est tout aussi indélicat, mot largement répandu par les médias ou polémistes, bien que cela puisse être vrai pour certains enseignants, face à un public scolaire homogène dans un quartier paupérisé.

Le constat empirique est tout de même sans appel : parler de la laïcité crispe un grand nombre d'enseignants et fait même peur.
La crainte du « face à face » avec quelconque contestation sans pouvoir répondre, le malaise pour la journée de commémoration de Samuel Paty, penser qu'attribuer son nom à une salle peut être une provocation auprès de parents, sont des réalités rencontrées au sein de mon établissement, mais aussi par d'autres personnels de direction.

---

[34] B. Boutchenik et S. Maillard, « *Elèves hétérogènes, pairs hétérogènes* », étude (Insee), revue ministérielle Education & formations (n°100), décembre 2020, https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02426355/document
[35] J-P. Obin, Rapport à Monsieur le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, *« La formation des personnels de l'Education nationale à la laïcité et aux valeurs de la République* », 24 juin 2021.
[36] Ibid.

Plus complexe encore, des enseignants, devenant minoritaires, perçoivent la laïcité comme une sorte de « charia républicaine » qui, à leurs yeux, assènerait une vérité politique les assimilant à des « ayatollahs » laïques.

Alain Seksig, instituteur devenu inspecteur général, évoque en 2005, le fait que la laïcité « était un acquis »[37] notamment dans les années soixante-dix, et les préoccupations post 68 étaient celles du changement. La formation au socle laïque s'est délitée au fil du temps, devenant non prioritaire, entrainant, pour la plupart des futurs adultes qui s'engageaient dans la profession, une certaine méconnaissance du concept.

« En un an, je n'ai vu aucune action sur le terrain, pas de formation à la laïcité, on est des autodidactes de la laïcité »[38].
Ce témoignage de Gilles Roumieux, professeur d'histoire géographie[39], illustre ce manque de formation, pour lequel il rajoute qu'il n'a « jamais été formé alors que c'est sa trente deuxième rentrée »[40], expliquant l'appréhension de ses collègues.

Jean-Michel Blanquer, ministre actuel de l'Education nationale, affirme ne plus « vouloir mettre la poussière sous le tapis ».
De nombreux dispositifs ont été mis en place depuis son arrivée.
Suite au drame de Samuel Paty, il veut « réarmer l'institution scolaire pour que, dans toutes ses composantes, elle reconnaisse et nomme sans fard les problèmes qu'elle rencontre depuis plus d'un quart de siècle dans l'application du principe de laïcité »[41].

Cette mobilisation générale autour de la laïcité pour lutter contre l'obscurantisme qui guette la République et ses valeurs, illustre l'espoir récurrent que représente l'Ecole, lorsqu'il y a menaces idéologiques.
Cependant, elle ne peut se faire sans une véritable considération des enseignants, laquelle est mise à mal.

C- LE PRESTIGE DE L'ENSEIGNANT EN DELIQUESCENCE

L'image de l'enseignant a changé et, pour certains élèves, il ne représente plus cette autorité liée à l'exclusivité de ce savoir.
L'idée du modèle et de la référence traverse une zone de turbulence depuis une vingtaine d'année.
Les causes sont plurielles et le phénomène se constate dans d'autres pays.

Tout d'abord, notre société connait différentes crises (augmentation du chômage, explosion de la cellule familiale etc) entrainant, de fait, une perte de crédit envers l'Ecole en tant qu'instance de promotion sociale.
Si encore récemment l'obtention du baccalauréat permettait, quasiment à coup sûr, un accès à un emploi moyen ou supérieur pour tous, cette mission est devenue beaucoup plus périlleuse au regard des conjonctures.

---

[37] A. Seksig, « *Une histoire de la laïcité* », épisode 1, Emission La Fabrique de l'Histoire, France Culture, 28 novembre 2005.
[38] G. Roumieux, Emission « C Politique », 17 octobre 2021.
[39] G. Roumieux est professeur d'histoire-géographie au collège Racine à Alès. Il est à l'initiative du livret « Touche pas à mon professeur » issu d'un travail collaboratif avec ses soixante élèves de troisième. Ce livret a reçu le prix de l'Initiative Laïque 2021.
[40] Ibid.
[41] J-P. Obin, Rapport à Monsieur le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, « *La formation des personnels de l'Education nationale à la laïcité et aux valeurs de la République* », 24 juin 2021.

Une partie des parents n'a plus vraiment la certitude que leur enfant vivra dans un avenir forcément meilleur que le sien.
Cette réalité est en rupture profonde avec ce qu'offrait l'Education nationale depuis des années.
Autrement dit, il y a une perte de confiance dans les fonctions de promotion sociale de l'Ecole.
Cette perception a fatalement un impact sur la représentation de l'institution et notamment sur celle de l'enseignant, mise en mal car son institution déçoit.

Par ailleurs, Bruno Robbes, maitre de conférences à l'Université de Cergy Pontoise en sciences de l'Education mentionne « la différenciation croissante des valeurs prônées par l'institution scolaire et celles de la société (…)»[42].
En effet, l'accès aux médias a été facilité par internet et l'idée d'obtenir facilement ce que l'on veut est largement présente sur la toile.
A l'heure où paradoxalement tout semble difficile dans le quotidien, cette facilité virtuelle a tout pour séduire, d'autant plus que l'apprentissage, lui, demande de la discipline, de la rigueur et des efforts pour un résultat parfois et souvent différé dans le temps.

Ensuite, les parents sont de plus en plus nombreux à contester les compétences du professeur, ayant eux aussi un niveau d'étude équivalent, sinon supérieur à ce dernier.
Cette relation d'égalité entraine alors des remises en question parfois compliquées pour l'enseignant, cette idée étant relayée par les parents à leurs enfants.
Tel un cercle vicieux, les remises en question entrainent des postures de défiance de la part des enseignants. Pourtant, la situation n'est pas si simple car ces derniers savent également que la réussite des élèves ne peut se faire sans envisager les parents comme partenaires potentiels.
Ce constat montre l'importance de la communication pour expliciter les enjeux afin d'éviter les contre sens et les incompréhensions, qui, d'une façon ou d'une autre, impacteront sur la réussite des élèves.

Cette représentation de l'enseignant aux yeux de nos concitoyens reste donc problématique, d'autant qu'il ne possède plus le monopole du savoir, ce qui non seulement le fragilise, mais le place également en compétition avec les « savoirs » virtuels dont les élèves sont assaillis.

Cette nouveauté constitue une difficulté récente, supplémentaire, pour tout l'ensemble d'une profession.

D- LA MISE EN CONCURRENCE INEDITE DES ENSEIGNANTS AVEC LES MEDIAS

La transmission du savoir n'est plus l'apanage exclusif de l'enseignant, longuement respecté car il en avait le monopole avec le médecin.

Le hussard noir de la république s'est vu supplanté par des concurrents boulimiques, à savoir les nouvelles technologies de l'information et de la communication via les écrans (internet, les réseaux sociaux).
Un certain nombre d'élèves a donc la possibilité d'accéder à des savoirs plus variés et vérifiables que ceux transmis par le professeur.
La toile se substitue parfois à un précepteur virtuel.
Cette nouveauté a une forte influence sur son autorité.

[42] B. Robbes, « *L'autorité éducative dans la classe* », ESF Editeur, 2010.

Pour certaines familles, il a perdu de sa superbe, de son prestige et de sa crédibilité.
Ses compétences ainsi que son autorité sont remises en question, réalité qui se constate au quotidien.
Il se trouve face à un combat inédit : celui de devoir se justifier face à des connaissances «low cost », ou gérer l'afflux des « fakes news » et autres « contre-vérités ».

Le savoir est devenu universel et le rôle de l'enseignant a changé pour devenir « un directeur des connaissances qui guide les élèves dans l'océan confus et chaotique accessible sur Internet »[43].
Michel Serres ne considérait pas cette nouveauté gênante, dans la mesure où il détient toujours celle de devoir accompagner la connaissance. Il définissait alors l'enseignant comme un « passeur de la connaissance »[44].

Sans jeter la pierre à l'ensemble de la « profession », et notamment ceux qui les encadrent, ils portent une certaine responsabilité de la situation, dans le sens où ils n'ont pas opéré la « révolution copernicienne » de l'ère du numérique qui ne cessait d'envahir inexorablement les différents espaces, y compris celui de l'Ecole.
N'entendions nous pas fréquemment que le XXIème serait « numérique ou ne serait pas ?
Il y a eu un certain manque d'anticipation et d'analyse du monde dans lequel l'Ecole évolue. Cette appropriation tardive et partielle contribue à leur désacralisation dont ils sont les premières victimes.

Les enseignants ne sont pourtant pas du tout hostiles à s'emparer du la culture numérique et des nouveaux médias, mais ils en réclament une formation afin d'être solides face aux élèves.
Edgar Morin affirme qu'il « faut repenser la formation des enseignants, tout au long de leur carrière (…) pour qu'eux même puissent apporter une culture riche et ouvertes à leurs élèves » face aux « enjeux du numérique et de l'intelligence artificielle »[45].

Or, pour que la transmission des savoirs se fasse, il est nécessaire que celui qui reçoit le savoir reconnaisse non seulement la valeur de ce savoir, mais également qu'il reconnaisse la légitimité de celui qui use de l'art d'enseigner.
Si la situation est délicate actuellement, les regards convergent toujours et encore vers l'Ecole.
Accueillant toujours plus de 90% des enfants français, l'Ecole reste le passage de toutes et tous pour ce qui unit et pour construire ce qui fait société.
L'école de la confiance reste source de possibles et d'espoirs, si elle se donne les moyens de répondre aux attentes des familles.

Elle peut transmettre des valeurs communes, en associant la transmission et la compréhension de la laïcité, permettant de rassembler les différences et comme un « bouclier, pour protéger la république »[46].

---

[43] J-M. Blanquer et E. Morin, « *Quelle école voulons-nous ?, la passion du savoir* », Editions Sciences Humaines, décembre 2019, 43p.
[44] M. Serres, « *On n'a jamais eu autant besoin des enseignants* », 3 juin 2021. https://www.vousnousils.fr/2019/06/03/michel-serres-on-na-jamais-eu-autant-besoin-des-enseignants-566262
[45] J-M. Blanquer et E. Morin, « *Quelle école voulons-nous ?, la passion du savoir* », Editions Sciences Humaines, décembre 2019, 53p.
[46] J.L Bianco, *« C'est une accusation choquante, scandaleuse : attaqué pour son manque d'action contre l'islamisme, Jean-Luc Bianco répond* », Interview Europe1, 15 juillet 2021. https://www.europe1.fr/emissions/L-interview-de-7h40/cest-une-accusation-choquante-scandaleuse-attaque-pour-son-manque-daction-contre-lislamisme-jean-louis-bianco-repond-4057996

Après cette première partie dressant un état des lieux de la laïcité ainsi que sa place dans la société et dans l'école, il s'agit maintenant de savoir, comment la laïcité sera transmise.
Cela sera l'objet de notre seconde partie, avec l'apport de réponses et des mises en œuvre concrètes.

DEUXIEME PARTIE : COMMENT CONCRETEMENT L'ECOLE ET SES PROTAGONISTES PEUVENT T'ILS S'EMPARER DE LA LAICITE ?

Comme nous l'avons constaté dans la partie précédente, il est essentiel que les enseignants, et le personnel en général soient suffisamment équipés pour s'aventurer sans prise de risque sur le terrain de la laïcité, en évitant ainsi d'être contre -productifs en se plaçant en difficulté.

Bien que lancée depuis la rentrée scolaire, pour irriguer l'ensemble de la profession, nous allons nous attarder sur la formation des enseignants, car elle constitue le premier point d'entrée pour une transmission « en toute laïcité »[47] du savoir, en plus de la compréhension du principe même.

I – PAR UNE FORMATION SOLIDE

Une formation pour doter les enseignants d'outils est certes nécessaire. Mais certains « pré requis » paraissent inhérents à la consolidation des futurs acquis liés au principe de laïcité, notamment le reflet des valeurs de l'enseignant aux yeux de ses élèves.

A- UN PERSONNEL DOTE D'UNE ETHIQUE

Nous avons tous le souvenir d'un enseignant qui nous a profondément marqués.
Son nom, son attitude, ses phrases fétiches sont encore ancrées en nous, à l'image d'une empreinte indélébile qui a contribué à faire naitre ceux que nous sommes devenus.
Avec le recul, on comprend que ce qui faisait de lui un professeur apprécié et différent, c'était davantage sa bienveillance, son esprit imaginatif, son humour, ses méthodes différentes procurant alors plaisir, épanouissement, progrès et donc réussite.
Son corpus de valeurs humaines plutôt que sa didactique pure le distinguait des autres.
L'enseignant, par ce qu'il incarnait, permettait de construire une relation de confiance, favorisant la projection dans le « pouvoir faire « et donc le « pouvoir réussir », au-delà du « décalage optimal »[48] dans lequel il plaçait ses élèves.

Cette relation, pourtant asymétrique, favorise la construction de l'estime de soi, qui ne se réduit pas à la simple confiance en soi, mais dépasse largement celle-ci.
Paul Ricœur nous dit qu'elle est à la fois affirmation de soi, mais également la reconnaissance d'autrui, reconnaissance rendue possible par l'incarnation des valeurs de l'enseignant[49].
Ce pouvoir faire est rendu possible car l'élève croit en ses capacités de dire, faire et agir, puisque l'enseignant croit en l'élève.

Edgar Morin évoque cette expérience pour mettre en avant que ces professeurs « laissent une empreinte pour la vie ; ils aident à devenir soi-même : ce sont ceux qui ont importé leur passion dans leur enseignement, avec un sens très élevé de la mission enseignante »[50].

---

[47] A. Bidar, Conférence « La Charte de la laïcité », site de Bellepierre, La Réunion, 11 février 2019. https://www.youtube.com/watch?v=NQgQZnCrFG0ESPE
[48] L. Allal, « *Assurer la réussite des apprentissages scolaires ?, Les propositions de la pédagogie de maîtrise* », Delachaux et Niestlé, 1988.
[49] E. Prairat, « *Quelle éthique pour l'enseignant* ? », Le café pédagogique, 21 octobre 2016.
[50] J-M. Blanquer et E. Morin, « *Quelle école voulons-nous ?, la passion du savoir* », Editions Sciences Humaines, décembre 2019.

Certes, ils transmettent des connaissances et des compétences spécifiques à leur matière, leur technicité, mais il serait réducteur de penser l'enseignant comme tel.
Il conclut en disant qu'il faut « réhabiliter le terme de « mission » dans l'Education nationale, au sens d'une mission véritablement globale.
« Ce que l'enseignant est, représente, contribue à ce que seront les futurs adultes de demain »[51], au sens où il est nécessaire de transmettre par l'intermédiaire de l'exemple.

L'enseignant marquant de notre scolarité en était un, et en tant qu'enseignante, j'aspirais à ce que mes élèves vivent et ressentent cette même expérience.
L'idée n'était pas de viser « l'effet pygmalion », qui contribue à agir pour faire plaisir au professeur, mais simplement de marquer durablement mes élèves en tant que professeur, porteur de valeurs humaines, les amenant à se surprendre par leurs progrès et leur réussite.
Etre enseignant, éducateur, c'est représenter ces valeurs et les faire partager aux élèves car finalement « on n'enseigne que ce que l'on est »[52], ce qui revient à dire que « les valeurs ne sont jamais désincarnées »[53].

Grace à ce processus, l'enseignant peut créer, dans ses classes, un climat de confiance essentiel pour transmettre des savoirs parfois sensibles d'un point de vue de la conscience des élèves et de leurs croyances, comme par exemple le thème de la liberté d'expression, ou le droit de blasphème et donc le principe de laïcité.

Cette éthique, qui constitue un fondamental depuis toujours, reste encore plus d'actualité pour rendre sa mission efficace. Elle le sera d'autant plus qu'elle s'inscrira dans un cadre commun à tout le personnel de l'institution.

B- UN PERSONNEL QUI S'INSCRIT DANS UN CADRE DEONTOLOGIQUE

« (…) Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect (…) de la laïcité »[54].

« Le professeur participe au service public d'éducation qui s'attache à transmettre les valeurs de la République, notamment l'idéal laïque qui exclut toute discrimination de sexe, de culture ou de religion »[55].

Nous sommes là en présence du sens attribué à la mission d'enseignant de l'école publique, à sa déontologie, c'est-à-dire à son devoir professionnel en tant qu'agent de l'Etat.
Si chacun possède des opinions sur le plan existentiel, confessionnel, politique, il ne peut les manifester dans cette enceinte laïque.
Réaliser une sorte d'état des lieux de sa conscience, avant de s'élancer sur le long chemin laïque, est à conseiller aux futurs enseignants, pour s'interroger sur l' adéquation entre leurs valeurs intrinsèques, et celles qu'ils devront porter face aux élèves, pour les transmettre, au risque de subir un véritable « chemin de croix ».

[51] Ibid.
[52] J. Jaurès, « *Discours à la jeunesse* », Albi, le 30 juillet 1903.
[53] J-P. Obin, *Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école*, Hermann, octobre 2020.
[54] Article L111-1, Code de l'Education, Légifrance.gouv.fr.
[55] Circulaire 97-123 du 23 mai 1997, « Mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique en lycée professionnel ».

C'est en ce sens que j'accompagne les professeurs stagiaires dans mon établissement car cette interrogation individuelle est essentielle avant tout engagement dans l'institution.

Sophie Béjean, Rectrice actuelle de l'académie de Montpellier, évoque d'ailleurs une « dégradation de la culture professionnelle des personnels de l'Ecole sur le plan des valeurs »[56] en s'appuyant sur les derniers constats d'Abdennour Bidar.
Le code déontologique n'est plus une toile de fond pour les nouvelles générations d'enseignants et encore moins celui des « contractuels, qui pénètrent l'institution sans en connaître le fonctionnement »[57].
Dans la conjoncture actuelle, il est important de rappeler aux jeunes désireux d'embrasser cette profession, ce devoir de probité qui constitue leur identité professionnelle, ainsi que leur responsabilité et de leur culture professionnelle.
Il parait primordial que le futur enseignant intègre qu'il sera de son devoir d'assumer, outre l'enseignement de la matière qu'il aime, la responsabilité indivisible de faire partager les valeurs de la république et le principe de laïcité.
Ces notions transversales donnent ainsi du sens à l'appartenance à la communauté éducative.
Et cette mission première, distendue au fil des décennies, est réaffirmée.

La laïcité n'est donc pas « optionnelle »[58] selon Vincent Peillon (ancien ministre de l'Education nationale de 2012 à 2014) mais l'objet d'attention et de pédagogie pour être transmise aux élèves.
Clarifier le sens du principe de laïcité pour tout personnel de l'institution permettra d'être en capacité d'en mobiliser le sens et ses enjeux.

En effet, « seule une laïcité bien comprise pourra ensuite être une laïcité bien transmise »[59], ce qui nous amène au corpus théorique indispensable pour assurer sa mission.

C- UN PERSONNEL EQUIPE DE CONNAISSANCES HISTORIQUES ET JURIDIQUES SOLIDES CAPABLE D'AGILITE PEDAGOGIQUE

Le personnel, dans sa diversité, doit s'approprier le sens et les enjeux du principe de laïcité pour être en capacité de réinvestir celui-ci en terme de compréhension, de transmission et de lisibilité au sein de la communauté éducative.

Un éclairage juridique s'avère indispensable, ne serait-ce pour replacer le cadre dans lequel ils exercent, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent.
Mais la clarification du principe de laïcité pour les personnels, par un angle historique replaçant les enjeux ayant conduit à la loi laïque du 9 décembre 1905, doit être incontournable.
Alain Bauer déclare que « la lecture de loi de 1905 devrait être obligatoire »[60].

---

[56] S. Béjean, *« Ecole et valeurs de la République »*, Les conférences de l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier, 29 juin 2021. https://www.youtube.com/watch?v=CMsHX9xxRcc
[57] A. Bidar, *« Pour une pédagogie de la laïcité à l'école »*, La documentation française, 2012, 40p.
[58] D. Schnapper et V. Peillon *« Faut-il repenser la laïcité à l'école »*, 2 novembre 2020. https://www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-idees/faut-il-repenser-la-facon-de-traiter-de-la-laicite-a-lecole
[59] J-P .Delahaye, *« De Ferdinand Buisson à la charte de la laïcité, pédagogie de la laïcité / pédagogie laïque »*, 8 décembre 2020. https://www.mlfmonde.org/tribunes/de-ferdinand-buisson-a-la-charte-de-la-laicite-pedagogie-de-la-laicite-pedagogie-laique/
[60] A. Bauer, *« Laïcité : La lecture de la loi de 1905 devrait être obligatoire »*, 9 novembre 2019.

Je rajouterai « et explicitée conjoncturellement », pour saisir les enjeux et éviter tout contre sens que l'on rencontre fréquemment dans les médias.

Cette culture commune est donc un élément essentiel pour non seulement se comprendre mais également pour l'élaboration du discours commun évoqué en première partie, discours qui prend alors tout son sens pour assoir la crédibilité de toute une profession aux yeux des élèves ainsi que des familles.
Elle induit de développer et d'enrichir les compétences transdisciplinaires des enseignants pour se décentrer de son savoir spécifique et technique.

D'un point de vue local, cette démarche est d'autant plus nécessaire que les problématiques sont différentes d'un établissement à un autre, d'un territoire à un autre, au sein même parfois d'une même commune.

Si la formation nationale permet des acquis indispensable, elle ne doit pas se substituer à ce qui peut être engagé au niveau local. Apporter des réponses à des problématiques d'établissement particulières nécessite une adaptation aux contraintes réelles de terrain (climat d'établissement, optimisation de la liaison du cycle 3 ou celle du lycée…).
Malgré des thèmes de problématiques identiques, la transposition de solutions trouvées dans un établissement n'est pas systématiquement une réussite dans un autre.

Aussi, des demandes de formation locale (établissement, bassins, réseaux) sont à privilégier pour trouver des actions véritablement efficaces répondant aux difficultés rencontrées : collectif apprenant monté à partir de l'autoévaluation de l'établissement, encadré par des ingénieurs de formation, formation mutualisée etc.

Une fois les notions de formations dispensées, tant au niveau national et local, il est temps de pénétrer le cœur du notre métier pour étudier l'art du pédagogue : l'enseignement.

II- PAR UNE PEDAGOGIE DE LA LAICITE

La laïcité n'est pas un concept facile.
L'enseigner par laïcité serait une « tautologie »[61] contre productive niant la substantifique moelle du concept.
Sa compréhension n'est intelligible qu'au travers du bénéfice rendu à la devise républicaine qui fonde notre unité, mais également en rendant l'élève actif dans le processus d'apprentissage.

Pour cela, il faut sans doute cesser de poser des actions ponctuelles en réaction à un évènement particulier.
Ayons cette nécessaire volonté d'ancrer dans le continuum scolaire, des actions qui reviennent régulièrement et qui construisent des repères durables, pour créer des « habitus »[62].

A- UNE PEDAGOGIE DE L'APPROPPRIATION ET NON DU COMMANDEMENT

« La laïcité n'est pas une suite d'interdictions, c'est un espace de liberté».

Cette phrase prononcée par Aristide Briand, lors des débats sur l'interdiction sur le port de la soutane, résume l'essence de la laïcité à la française. Ce propos répondait au député

[61] A. Bidar, Conférence « La Charte de la laïcité », site de Bellepierre, La Réunion, 11 février 2019. https://www.youtube.com/watch?v=NQgQZnCrFG0ESPE
[62] P. Bourdieu, 1980.

Chabert qui se dressait contre le port de soutane dans l'espace public. Cet exemple montre la récurrence de la visibilité d'une religion, variable selon les époques.

Il est primordial d'en parler aux élèves non pas dans une logique de conflit, ni de guerre, mais comme un outil de « concorde »[63], et, ce, dès le plus jeune âge, lorsque certains concepts peuvent être compris.

Les enseignants auront donc, dans un premier temps, la mission de transmettre les connaissances liées à la laïcité (définition, vocabulaire, dates, personnages) pour clarifier sa compréhension au sein du groupe classe.

Raconter « une histoire » aux élèves est nécessaire pour qu'ils intègrent le lien « consubstantiel »[64] qui lie l'école à la laïcité ; en effet, le combat laïque s'est d'abord joué sur le terrain de l'école, avant même l'apparition du substantif laïcité, et avant même de devenir constitutionnel.
Expliciter que Jules Ferry et son directeur de l'école primaire, Ferdinand Buisson, n'ont pas souhaité l'éradication de la religion du paysage national (en accordant le jeudi vaqué pour l'instruction religieuse) mais qu'ils l'ont cantonnée à la sphère privée, est un apport historique nécessaire à la compréhension de la laïcité et au rôle de l'Ecole.
C'est ici même que les savoirs sont enseignés, et non les croyances, pour former non pas des catholiques, mais des Français Républicains.
Autrement dit, « la République a fait le l'Ecole, l'Ecole fera la République »[65].

Il n'est bien évidemment pas question d'asséner la laïcité comme un « catéchisme républicain »[66], mais bien d'amener à des questionnements, à des idées et à des opinions de l'élève sur l'intérêt de la laïcité, pour lui, mais aussi pour ses proches et la population en général.

Après l'étape d'apprentissage de vocable et de notions communes, le but recherché consistera alors en la mise en place de situations d'apprentissages. Elles devront permettre une réelle appropriation du sens de la laïcité, en le rendant acteur de ses apprentissages en vue de développer de véritables compétences.

Il existe une variété de supports.
A titre d'exemple, des expositions peuvent être utilisées sur le thème de la laïcité dans un établissement touchant ainsi toutes les classes (durant la semaine du 9 décembre par exemple).
Des parcours peuvent être aussi envisagés au sein de sa ville dans le but de « (…) faire un chemin avec les enfants pour aboutir à l'idée de laïcité »[67].
Cette initiative a été mise en place à Montpellier, à l'occasion du centenaire de la loi de 1905, par la Ligue de l'enseignement de l'Hérault.
L'idée consiste à voyager à travers le temps, dans sa commune, pour faire comprendre qu'après tous ces combats religieux, c'est grâce à la laïcité que la paix a été possible.

---

[63] S-P. Huntington, « *Le choc des civilisations* », Odile Jacob, 1996.
[64] C. Kintzler, « *Qu'est ce que la laïcité* », Vrin, 2007.
[65] I. De Mecquenem, conférence « *Valeurs de la République, de l'impératif de transmission aux pratiques pédagogiques* », Réseau Canopé, 3 novembre 2021.
[66] A. Bidar, Conférence « *La Charte de la laïcité* », site de Bellepierre, La Réunion, 11 février 2019. https://www.youtube.com/watch?v=NQgQZnCrFG0ESPE ,
[67] M. Miaille, « *Montpellier : sur les pas de la laïcité* », Interview La Gazette de Montpellier, 17 juin 2016. https://www.lagazettedescommunes.com/29324/montpellier-sur-les-pas-de-la-laicite/

Par ailleurs, j'ai pu constater, à plusieurs reprises, que les enfants, en majorité de quartiers excentrés et populaires, ne connaissaient pas les fameux monuments de leur ville, tout comme leurs lieux emblématiques, ce que confirme Michel Miaille[68].
Un exercice possède alors un double intérêt pour l'élève : celui du parcours citoyen pour comprendre la laïcité, ainsi qu'une connaissance culturelle de sa ville, permettant de se l'approprier, contribuant ainsi au parcours culturel.
Ce support, véritablement interactif peut alors être réinvesti partout en France, avec un travail de transversalité au sein des équipes éducatives.

Concernant les expositions dans les établissements, où autres visites, les personnels, en étant formés, pourront rendre vivante cette présentation.
En questionnant l'élève sur les panneaux qui s'offrent à lui, il engage sa réflexion et la compréhension qu'en France, on tuait au nom de telle religion. Lorsque les élèves verbalisent leur incompréhension face à de tels actes, ou leur désapprobation, le critère de réussite de la tâche est alors atteint, au moins sur le court terme.
Permettre aux élèves, futurs citoyens, le contexte dans lequel est née cette loi de 1905 (qui a enlevé aux pouvoirs politiques tout pouvoir religieux et aux religieux tout pouvoir politique) apparait comme un base nécessaire à l'éclairage du concept de laïcité à la française, pour évoquer ensuite l'intégrisme.
Les élèves mesurent alors que la conscience de chacun est rendue libre et maitresse d'elle-même car l'Etat n'est plus en mesure d'imposer ou d'interdire quoi que ce soit en matière de conviction existentielle tout comme la religion.
La liberté de conscience et d'expression de ses croyances ou non croyances, viennent d'être mises en sécurité par l'Etat, qui devient le garant de la protection de celles-ci.
In fine, les élèves intègreront que, « grâce à la laïcité », on peut vivre sa religion, sa non religion ou s'en défaire en toute tranquillité…Et que la laïcité n'est pas une « anti-religion ».

Des activités de créations peuvent aussi être proposées.
Par exemple, accompagner les élèves dans la réappropriation de la Charte de la Laïcité sera un exercice d'autant plus intéressant qu'il se fera dans une logique interdisciplinaire : réécriture, parallèles avec les autres pays, aboutissant à des productions illustrées (« grande lessive »), chantées, mises en scène, exposées, partagées.
Il existe donc une multiplicité de variations pédagogiques, si l'on fait preuve d'imagination (organiser des actions sous formes d'activités physiques comme la course d'orientation, des chasses aux trésors, des « happening citoyens » etc).
Pour que ces actions soient porteuses de sens, elles nécessitent une préparation en amont et transversale.
Mais, les retours d'informations auprès des élèves pour évaluer leur pertinence, le seront tout autant pour une véritable efficience dans la transmission des savoirs.

La transmission, pour être efficace, ne peut faire par l'imposition (faire réciter les articles de la Charte de la laïcité par exemple).
Elle est portée par une véritable pédagogie de la laïcité, qui concourt à la modification de leurs représentations, à les rendre éclairés, c'est-à-dire, dotés d'un bagage intellectuel.

[68] M. Miaille, « *Montpellier : sur les pas de la laïcité* », Interview La Gazette de Montpellier, 17 juin 2016. https://www.lagazettedescommunes.com/29324/montpellier-sur-les-pas-de-la-laicite/

De plus, le pédagogue ne doit pas perdre de vue que toutes ces actions doivent jalonner le parcours de l'élève, ce qui représente un temps long, d'où une attention particulière à porter sur les vertus de la répétition.
En effet, la transformation d'un enfant, la réorganisation de sa façon de penser, tout comme celle de ses ressources cognitives, induisent de répéter, pour construire des repères durables.

Par ailleurs, le projet laïque induit l'émancipation des individus de leurs déterminations sociales, de leurs relations et de leur milieu. En effet, « nous ne demandons pas que les hommes pensent comme nous, mais nous désirons qu'ils apprennent à penser d'après eux-mêmes », propos de Condorcet dans son journal d'instruction sociale en 1793.

Dans cette perspective, une notion fondamentale ne doit pas quitter le pédagogue : celle de mettre en permanence la réflexivité de l'élève à l'œuvre.

B- UNE PEDAGOGIE PERMETTANT D'EXERCER SON ESPRIT CRITIQUE.

Donner l'occasion à nos élèves de s'exercer à la citoyenneté en évoquant leur responsabilisation, les amener à réfléchir, à s'interroger et à juger, constitue un effort à réaliser pour parvenir à une réelle culture de l'esprit critique.

Cette préoccupation est fondamentale pour que l'élève soit en capacité de « penser par soi même »[69].
Pour y parvenir, l'enseignant ne s'affichera pas comme porteur d'une vérité absolue.
Il agira comme le transmetteur primordial du questionnement et de la réflexion pour que l'élève, puisse générer sa propre opinion et son jugement, à l'image de celui qui fait « accoucher les esprits », ce que Socrate désignait comme « la maïeutique ».

Cette émancipation, constituant « l'être individuel »[70], n'a d'intérêt qu'en se complétant avec « l'être social »[71] , pour faire société autour de valeurs partagées et donc former une « personnalité démocratique »[72].

Dans cette logique, le débat argumenté, qui constitue un fondement de la démocratie, est un outil à exploiter dans les classes pour s'exprimer sur laïcité, avec une approche adaptée selon les âges.
Le professeur peut s'appuyer sur des situations vécues par les élèves (ce qui est efficace car porteuses de sens), sur des sujets d'actualité (l'assassinat de Samuel Paty, les caricatures, le blasphème…) à partir de supports variées (journaux, extraits de film, d'émissions etc)
Mais cette pratique pédagogique nécessite toute une préparation en amont, tant sur le plan de l'approche que sur le climat que l'enseignant a instauré avec la classe.
L'opportunité du moment dans l'année est alors une composante essentielle pour favoriser sa réussite (relation de confiance établie, date anniversaire d'évènements historiques etc).
L'incarnation évoquée précédemment revêt une importance capitale pour l'efficacité de l'exercice. Et l'improvisation augure la possibilité d'être rapidement dépassé par la situation.
De plus, l'enseignant doit garder une posture neutre, tout en assurant le respect du cadre propice aux échanges.

---

[69] E. Kant, « *Qu'est ce que les lumières ?* », 1784
[70] E. Durkheim, « *L'éducation morale* », PUF, 1963.
[71] Ibid.
[72] Ibid.

Michel Tozzi, philosophe, propose une organisation pour la mise en place de cet exercice qui permet de dépasser le simple échange d'idées pour opérer un questionnement induisant une réelle réflexion sur soi et sur celles des autres[73].
Une fois tous ces ingrédients réunis, et donc bien conduit, « le débat peut devenir un exercice éthique complet »[74], permettant l'écoute, l'engagement, la mise en doute, le fait d'accepter d'être déstabilisé, tout en considérant celui qui ne partage pas son point de vue. C'est un réel entrainement à l'exercice de la citoyenneté, nécessaire pour qu'à l'école, « les élèves débattent, apprennent à parler ensemble, d'abord des valeurs communes, puis de leurs différences »[75].

Donner la parole aux élèves et les rendre actifs facilitent alors l'acquisition de réelles compétences citoyennes.
Cet engagement peut se décliner dans les différentes instances.
En tant que personnel de direction, je me dois d'amener les élèves à les investir pour s'exercer à la démocratie dans leur établissement de façon active.
Il existe le conseil de vie collégienne (CVC), et celui de la vie lycéenne (CVL) où ils peuvent être amenés à travailler sur le règlement intérieur, les chartes, l'amélioration du quotidien…
Il demeure d'autres instances où les élèves sont représentés et peuvent être force de propositions (comité d'éducation à la santé et la citoyenneté notamment).

Par ailleurs, nous vivons dans une époque d'informations et de connaissances avec une circulation effrénée de celles-ci.
Développer la capacité des élèves à évoluer avec discernement dans ce nouveau monde « trois point zéro » devient un nouvel enjeu considérable pour l'Ecole.

La crise sanitaire a été le terreau favorable à une augmentation exceptionnelle « d'infox », alliant théories du complot et rumeurs, exploitant la faiblesse et la crédulité de certains concitoyens, en trouvant notamment audience sur la toile.
Divers faits conjoncturels confirment la « propension humaine à se satisfaire d'opinions que l'examen critique ne peinerait guère à mettre en doute »[76].
Une nouvelle corde doit donc être rajoutée à l'arc éducatif de l'Ecole pour lutter contre cet obscurantisme virtuel mais réel.

Acquérir les bonnes pratiques de l'utilisation des médias constitue l'enjeu de l'éducation aux médias (EMI) mise en place depuis 2013 pour prendre de la distance et faire preuve de discernement.
Il s'agit de permettre aux élèves d'analyser et décoder les informations, les hiérarchiser et décrypter les images, dans les médias de leur paysage quotidien (internet ou réseaux sociaux).
En effet, dans un monde d'hypra visualisation, le pouvoir de l'image est démultiplié.
Or, par essence, la photo est subjective. Elle peut donc relayer une illusion de la réalité non seulement trompeuse, mais aux antipodes de celle-ci. Les élèves doivent donc posséder les outils pour ne pas tomber dans le piège de l'instrumentalisation.

---

[73] M. Tozzi, *Nouvelles pratiques philosophiques, Répondre à la demande sociale et scolaire de philosophie*, Chronique sociale, mars 2012.
[74] A. Bidar, « le *débat argumenté en classe : un exercice complet pour Abdennour Bidar* », 12 juillet 2017. http://www.touteduc.fr/fr/archives/id-13922-le-debat-argumente-en-classe-un-exercice-ethique-complet-pour-abdennour-bidar
[75] Ibid.
[76] J-J. Rousseau, *« Emile ou de l'Education »,* Edition 1820, Tome 3, Hachette Bnf, 2019.

Cette éducation ne peut avoir de sens et d'efficacité qu'en mettant, là encore, l'élève en situation d'aiguiser son esprit critique pour ensuite se forger une opinion.
Cette condition est la garantie de conduire les élèves à devenir des citoyens éclairés, lucides et responsables, dans notre société démocratique d'aujourd'hui mais également de demain.

L'EMI est alors complémentaire de l'EMC, pilier du parcours citoyen de l'élève au cours de sa scolarité.
Elle est également importante pour rappeler ce qu'est la liberté d'expression dans la société française, sa place, tout comme celle du dessin, de la presse et la caricature.
Cette liberté se présente comme un des chromosomes de notre ADN républicain, « un modèle de société que nous voulons préserver et léguer aux générations futures »[77].
Cette volonté institutionnelle s'inscrit comme supportrice du « vrai » dans son combat avec le « faux » pour voir celui-ci mis à terre avec ses promesses fallacieuses et ainsi voir triompher le « vrai », établi lui sur des preuves.

De plus, l'accompagnement du l'enseignant dans cette acquisition du discernement de l'élève assure alors un ancrage de l'action en commun, qui crée alors une mémoire garantissant une pérennité des apprentissages.
Construire la réflexion des élèves et leur permettre d'exercer leur esprit critique apparaissent comme des fondamentaux face aux discours idéologiques relationnels, familiaux, issus des réseaux sociaux, ou autres prédicateurs, très bien rodés pour s'enraciner dans l'esprit de nos élèves.

Pour cela, un enseignement semble important et complémentaire ; celui de l'enseignement du fait religieux.

C- UN ENSEIGNEMENT LAIQUE DU FAIT RELIGIEUX

La formule pourrait, en première approche, constituer un « oxymore », à l'image du « mariage de la carpe et du lapin ».
Pourtant, il n'y pas d'incompatibilité entre la religion et la laïcité, tant que la première n'exerce pas sa volonté dogmatique et si la seconde n'a pas l'ambition d'éradiquer le religieux.

Enseigner le fait religieux ne consiste pas à réaliser un cours de la religion, mais un cours sur la religion. Il est important le rappeler aux élèves car ce qui va sans dire va toujours mieux quand cela est dit.

L'enseignant n'est donc pas un « prêcheur idéologique » qui apporte la vérité révélée au nom de la « Sainte Mère Education nationale ».
Il dispense des contenus qui ne visent, ni à faire croire, ni à empêcher de croire.
Pour se faire, il procède à une approche descriptive et factuelle des religions de façon impartiale, en s'appuyant sur le fait historique, et ce, dans les différentes disciplines.
Il n'y a donc pas à confondre son cours avec une catéchèse.

Cet enseignement est également un moyen de rappeler à tous les élèves qu'à l'école, on enseigne des connaissances, qui sont universelles et non des croyances, (respectées grâce

[77] J-M. Blanquer, Edito, Le Clémi, 2021.

à la laïcité) pour que l'élève sache faire « la différence entre ce qu'il sait et ce qu'il croit »[78], condition essentielle de lucidité.
Les connaissances sont enseignées à l'Ecole car elles sont universelles, contrairement aux croyances.

Cet enseignement permet l'acquisition d'un bagage culturel qui éclaire l'art, les sciences, la littérature etc. Il entre pleinement dans le « parcours culturel de l'élève » en luttant contre « l'inculture religieuse »[79]. Au-delà de l'aspect culturel, cette instruction permet d'enrichir leur « musée virtuel personnel » en donnant des clés indispensables pour comprendre, analyser et interpréter le sens de différents supports (illustrée par l'exemple de l'élève devant une Vierge de Botticelli « qui c'est cette meuf ? »[80]).
Parfaire la connaissance de l'histoire des religions est nécessaire dans le cadre de la formation des enseignants.

Parler des croyances ne constituera pas non plus un « péché laïque » car « L'Ecole et la religion ont des buts différents complémentaires qu'il ne faut pas opposer »[81].
Il est nécessaire de rester sur la démarche scientifique, rationnelle, pour déjouer l'emprise idéologique et s'appuyer sur l'esprit critique.

De plus, engager la réflexion permet d'ouvrir la parole.
A côté des religions, il existe également d'autres aspirations, d'autres sagesses.
Cette ouverture permet alors d'évoquer la spiritualité, avec les différences de chacun, ce qui explique que certains prennent des voies différentes, hésitent où s'y refusent.

Cependant, il n'est pas question de se retrouver démuni face à un refus de visiter une mosquée ou une église par exemple.
L'équipe enseignante rappellera, avec bienveillance et fermeté, les enjeux à l'élève, ainsi qu'à sa famille pour désamorcer une situation qui pourrait dégénérer.
Par exemple, un élève ne peut se soustraire à la sortie scolaire dont l'objectif est de donner à chacun une culture générale suffisante. Les équipes l'expliciteront (élément du patrimoine culturel, architectural etc) en montrant l'intérêt de celle-ci dans le développement de la pensée et de l'ouverture au monde.
Plus le savoir de l'élève sera étendu, plus la liberté de conscience pourra se réaliser de façon éclairée, ce qui constitue la finalité de l'école de la République.
Il incombera donc aux personnels (enseignants, direction ...) de rassurer les parents d'élèves en dissipant le soupçon que la sortie chercherait à perturber leurs croyances.

« Le musulman doit savoir que le système éducatif français s'est construit contre la religion en général et que l'islam en tant que religion de vérité ne peut cohabiter avec cette laïcité fanatique »[82].
Cette propagande de DAESH, mêlant propos fallacieux, manipulateurs et intolérants, est ruineuse auprès de nos jeunes en quête de sens à donner à leur existence.
L'Ecole doit contribuer à faire contrepoids face aux sirènes et autres charlatans de l'illusion.

---

[78] H. Pena Ruiz, « *Henri Pena-Ruiz assure que la laïcité n'est pas une option spirituelle parmi les autres* », Interview Europe 1, 12 octobre 2021. https://www.europe1.fr/emissions/L-interview-de-7h40/henri-pena-ruiz-assure-que-la-laicite-nest-pas-une-option-spirituelle-parmi-dautres-3998172
[79] R. Debray, « *L'enseignement du fait religieux dans l'Ecole laïque* », Rapport pour le Ministre de la l'éducation nationale, février 2002, 4p.
[80] Ibid.
[81] C-E Hafiz, « *Les religions, l'école et la laïcité* », Webinaire Le rendez vous des experts, La Licra, 28 septembre 2021.
[82] « *La France à genoux, Délaisser l'éducation des mécréants* », Revue Dar Al Islam n° 7, décembre 2015

L'enjeu est donc actuellement de taille pour lutter contre leur embrigadement dans une « idéologie à caractère mortifère »[83], où de s'en affranchir face à l'ignorance de leur maitre en la matière.
Voilà tout l'intérêt de dispenser le fait religieux à l'école, pour éviter de le reléguer hors des enceintes de la transmission rationnelle et publiquement contrôlé des connaissances.

Mais cela serait insuffisant de s'y cantonner.

En effet, donner du sens à montrant le service rendu par le principe de la laïcité aux valeurs de la République, apparait essentiel pour que les élèves saisissent leur chance de vivre dans un pays laïque, pour être libres, égaux et surtout fraternels.

D- LA LAICITE, COMPRISE AU SERVICE DU « FAIRE ENSEMBLE SOCIETE »

Pour parvenir à cette réussite, l'approche se fera de façon apaisée et explicite, en amenant les élèves à être acteurs de leur apprentissage laïque par des pédagogies actives.

Il est également primordial que l'enseignant sache qu'il touche à l'identité la plus profonde des élèves et des familles.
Aussi, l'enfant, ou l'adolescent, peut se retrouver dans un conflit de loyauté entre ce qu'il entend à la maison, son milieu et les valeurs transmises par l'école.
Il s'efforcera alors d'œuvrer avec tact, à l'image des préconisations de Jules Ferry, qui, dès 1883, appelait à instruire sans semer le trouble en faisant preuve de prudence : «Vous ne toucherez jamais avec trop de scrupule à cette chose délicate et sacrée qu'est la conscience de l'enfant »[84].

Ce principe n'aura véritablement de sens qu'en lien avec le bénéfice rendu à la devise républicaine qui fonde notre unité.
Tout l'enjeu réside dans cette compréhension, dans cette certitude que la laïcité est un formidable service offert aux valeurs de la République, au fameux « vivre ensemble » en toute sérénité :
Tout d'abord, la séparation des églises et de l'état en 1905 a permis la liberté pour le citoyen car il est libre d'être croyant, agnostique ou athée sans que rien ne puisse être imposé.
Cela induit un bénéfice en terme d'égalité, car chacun a les mêmes droits et devoirs quel qu'il soit, ce qui évacue toute discrimination.
Par conséquent, ces deux valeurs pouvant être atteintes, la fraternité peut logiquement les rejoindre pour former le triptyque républicain.
En effet, ce qui nuit à la fraternité, c'est la peur d'autrui, de sa différence et éventuellement de sa domination, alors que ce qui la procure, c'est justement le sentiment de proximité.
Cette assurance d'avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs, alors que notre société est diverse, est donc rendue possible par la laïcité, sans laquelle on ne peut vivre en France, du fait de notre histoire.
Elle s'est donc construite dans une perspective de tolérance.

Ce fil rouge guidera les pédagogues, car il est le garant potentiel d'une transmission sereine et efficace du principe de laïcité qui permet de se retrouver autour d'un certain nombre de valeurs pour faire société ensemble.

---

[83] M. Trévidic, *« Pour l'ex-juge antiterroriste Marc Trévidic, l'idéologie islamiste est dans une impasse* », Interview Europe 1, 1 mars 2021, https://www.europe1.fr/societe/pour-lex-juge-antiterroriste-marc-trevidic-lideologie-islamiste-est-dans-une-impasse-4028443
[84] J. Ferry, « *Lettres aux instituteurs »*, 17 novembre 1883.

De plus, les élèves doivent intégrer qu'il n'y a pas de laïcité de tribune, de rhétorique et d'accusation, tout comme la laïcité n'est pas un choix à réaliser en fonction des différentes croyances ou non croyance.
Autrement dit, elle n'a pas pour but d'exclure une religion, en l'occurrence l'islam, et les musulmans, car les croyants ne sont pas des ennemis de la société française, « la loi protégeant la foi aussi longtemps que la foi ne veut pas faire la loi »[85].

La laïcité « n'est pas une identité et elle n'a pas la fonction d'exclure »[86].
On peut donc être laïque et croyant, ce dont témoignait Madame Simone Veil en déclarant que « dans ma famille, nous étions juifs, patriotes, républicains et laïques, preuve que l'on peut être d'une confession et laïque, les deux n'étant pas incompatibles »[87].

En revanche, il parait également important d'expliquer, d'exprimer le fait que l'extrémisme et l'intégrisme doivent être largement combattus, quelle que soit leur forme.
Il ne faut pas laisser l'Islam aux mains de ceux qui veulent faire sécession, manifestant toute forme d'opposition à la volonté de fraternité, à la volonté de diviser et de dominer le pays.

A l'issue de cette transmission, les élèves auront compris et intégré que la laïcité, c'est apprendre à vivre ensemble avec ses différences, c'est respecter les libertés des autres et les règles communes.
A la fin de « l'histoire », s'ils voient la laïcité comme un cadre où chacun peut fonctionner comme il le souhaite, dans le respect du collectif humain, alors la partie sera (quasiment) gagnée si les actions sont pérénisées.

Autrement dit, les actions doivent être inscrites dans une démarche éducative, de façon décloisonnée et transversale. L'Ecole n'étant plus un sanctuaire, il est primordial de « jouer collectif » pour une véritable efficacité de transmission.

Cela constituera l'objet de notre dernière sous partie.

III PAR LA CONSTRUCTION D'UNE ALLIANCE EDUCATIVE

Renforcer les liens avec la totalité de la communauté éducative et les différents partenaires semble est important pour donner du sens aux actions entreprises, pour « relier tous ces relieurs »[88] qui construisent un meilleur avenir.

En effet, il est temps de monter au créneau collectivement pour une image unie autour de nos valeurs et assoir une véritable cohésion en la matière.

A- AVEC LES FAMILLES POUR AGIR EN CO-EDUCATION

Si les hommes « naissent libres et demeurent égaux en droit »[89], ces valeurs sont-elles innées et mises en place dans le quotidien ?
Erasme n'affirmait-il pas que « l'on ne nait pas homme, on le devient »[90].

---

[85] J. Jaurès, 1905.
[86] O. Abel, « *La laïcité n'est pas une identité, et n'a pas la fonction d'exclure* », 23 avril 2021, https://www.nouvelobs.com/idees/20210423.OBS43174/la-laicite-n-est-pas-une-identite-et-n-a-pas-la-fonction-d-exclure-par-olivier-abel.html
[87] D. Téboul, « *Simone Veil, L'aube à Birkenau* », Les arènes, novembre 2019.
[88] A. Bidar, « *Les tisserands* », Les liens qui libèrent, mai 2016.
[89] Article 1er de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, 26 aout 1789.
[90] Erasme, De Pueris, « *De l'éducation des enfants* », Editions Klincksieck, 2000.

Cette affirmation participe de l'idée que l'on ne peut intuitivement mettre en pratique ces valeurs, et qu'elles doivent alors faire l'objet d'éducation, tant sur le plan familial que de l'école.
Autrement dit, il y a une complémentarité et non une opposition, si les valeurs sont partagées pour contribuer à l'éducation de l'enfant et de l'élève.

Dans une telle perspective, il n'existe alors aucune dualité entre l'éducation donnée par les parents et celle du système scolaire, bien au contraire, puisqu'elles participeront d'un renforcement des valeurs transmises, se faisant respectivement écho.

L'école, comme le cadre familial ainsi que la société, se doit d'agir en « éco système », permettant, dans une même cohérence, d'offrir à chacun des conditions propices à la réflexion sur soi, sur l'autre, pour favoriser le lien, valeur primordiale pour ne plus se replier sur soi.
L'idée de complémentarité est donc présente, pour ne pas dire évidente, dans un contexte où la prise de conscience collective est urgente.

La communication est un premier élément pour expliquer et clarifier, mais également pour travailler en toute confiance.
Rappeler l'obligation, pour la profession, de suivre les programmes nationaux est indispensable. Ces derniers n'émanent pas d'une quelconque lubie d'un enseignant, mais d'une volonté ministérielle à laquelle il ne peut se soustraire.
En revanche, clarifier qu'il y autant de pédagogies que de professeurs met en évidence leur liberté de transmission des savoirs.
Planter le décor dès la rentrée, en exposant le cadre laïque dans lequel leurs enfants, nos élèves, pour établir la qualité et l'efficacité des actes pédagogiques, est également indispensable.
Il me parait intéressant de partir de la Charte de la Laïcité, lors des réunions d'information, par un discours explicatif et rassurant qui pointe l'essentiel :

- La neutralité en terme de convictions religieuses, politiques (et commerciales) en tant qu'agent de l'Etat

- La transmission de façon impartiale de tout un ensemble connaissances, de savoirs, de toute une culture qui se veut commune, pour permettre à l'élève de penser par lui-même

- L'Ecole, lieu de garantie de liberté de conscience de l'élève et de l'égalité entre pairs en terme de transmission de savoirs car « c'est ça la laïcité ».

Tout le personnel est tenu à cet engagement quand il est dans l'exercice de ses fonctions.

Cette démarche est nécessaire dans un contexte d'instrumentalisation de la laïcité par les médias et autres « trolls » de la Toile, amenant à trouver face à nous des parents rétifs.
Porter des messages clairs, permet donc d'anticiper et prévenir d'éventuels problèmes, notamment de défiance, d'incompréhension et donc de contestations.

Selon les configurations d'établissements, des actions seront offertes pour travailler ensemble, pour évoquer ce sens commun qui nous guide, à savoir la réussite de tous les élèves.

Ouvrir régulièrement des espaces pour accueillir et dialoguer avec les familles favorise l'installation de la confiance. (café, thé des parents, soirées à thème avec échanges, prévention, venue de personnalité, etc)
Tisser des liens avec le monde associatif apparait comme une démarche logique, car force est de constater un cloisonnement encore trop important entre le scolaire et le périscolaire.

Concernant les réactions à adopter en cas de contestations d'élèves, il est tout d'abord nécessaire de les catégoriser pour faire preuve de discernement : incompréhension, méconnaissance du cadre laïque, provocation, prosélytisme, volonté délibérée, radicalisation...

Cet état des lieux favorise une réponse adaptée, avec l'engagement des parents d'élèves, dans le processus de dialogue.
En tant qu'éducateur, il est également important de ne pas oublier que l'enfant, l'adolescent, peut être « écartelé » car il existe un fossé entre les valeurs transmises à la maison et celles de l'Ecole.
En cas d'insistance malgré le rappel des règles de l'Ecole par un travail d'explication, de dialogue, de façon collective (exemple des sorties dans le chapitre sur le fait religieux), une réaction ferme doit être apportée.
Il n'y pas lieu de céder, après des actes de médiation, à quelconque « accommodement déraisonnable ».

Pour autant, si toute une institution se mobilise autour d'une parole commune autour de la transmission des valeurs de la République, garantie par le principe de laïcité, est ce suffisant ?
Quelle sera sa légitimité en scandant la devise républicaine dans certains territoires frappés par l'exclusion, le chômage et le racisme ?

Philippe Maheu, Directeur académique des services de l'Education nationale du Gard, déclarait dernièrement que « le problème de la mixité est important car l'Ecole est l'élément de l'unité nationale »[91].

Venons en à cette notion de mixité sociale, mot largement « bankable » depuis quelques années, constituant un des leviers importants pour lutter contre l'entrisme et faire société ensemble.

B- AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LES POUVOIRS POLITIQUES POUR UNE SYNERGIE EDUCATIVE.

Dans certains territoires, c'est faire preuve d'aveuglement que de continuer à penser que le système scolaire peut encore jouer son rôle en terme de citoyenneté et de transmission.

La mixité sociale, bien que parfois mise en place par certaines volontés politiques, a reculé entrainant un repli sur soi de certaines communautés dans bon nombre de quartiers dit « populaires ».
La ségrégation scolaire se superpose alors à la ségrégation sociale.

[91] P. Maheu, « *L'école est l'élément de l'unité nationale* », Interview Midi Libre, 14 avril 2021.

Cela renforce le sentiment d'exclusion et du rejet, ouvrant très grand la porte au communautarisme, vivier parfait à tout recrutement des fondamentalistes, et aboutissant à des quartiers « gangrénés par l'islamisme »[92].

La situation ayant dégénéré dans certaines communes, des conseils départementaux se sont vus contraints d'opter pour la fermeture d'établissements devenus trop homogènes (effectifs en chute libre, désertion des familles et des enseignants etc…).
Si de telles décisions sont prises, c'est qu'il n'existe plus vraiment d'autres solutions, creusant davantage le fossé entre les populations de ces quartiers réputés « difficiles » et « le reste des autres ».
L'heure est au réalisme pour contrecarrer cette explosion sur l'hexagone en apportant des réponses et des actions communes pour retrouver la confiance perdues des familles, tout en réussissant à conserver celles qui y croient encore.

Il est alors facile de comprendre que cette « unité » de l'Ecole sera mise à mal et incomprise, dans des établissements que l'on a laissés se « communautariser », pratiquement en marge de la République.
En effet, comment retrouver la confiance, lorsque « les valeurs de la République et la laïcité apparaissent trop souvent aux habitants plus comme des incantations que des réalités vécues »[93] ?
Sans parler de certaines écoles hors contrats qui éclosent car « on constate que les gens veulent de l'entre soi »[94] , par peur de l'Autre.

Dans un contexte complexe, l'école doit encore pouvoir assurer son rôle d'inclusion sociale, et ce partout sur le territoire national si les conditions pour y parvenir y sont réunies.
La mise en place de la mixité peut s'avérer une des solutions selon les territoires. Le gage de réussite résidera dans le véritable travail d'équipe réalisé en amont entre tous les partenaires (Education nationale, collectivités territoriales, municipalités, communautés de communes, tissu associatif, sociétés de transports scolaires, référents police et ou gendarmerie).

Différentes expérimentations (Toulouse, Paris) mettent en évidence des améliorations sur le plan des résultats scolaires des élèves (améliorations au brevet des collèges) et une diminution de la fuite dans le privé.
De plus, déployer la mixité scolaire appelle un message différent en terme de prise en considération des familles que celui consistant en la mise en place de moyens supplémentaires dans les établissements, parce ce qu'ils « sont dans les quartiers ».

D'autres possibles pour créer du lien peuvent être trouvés, notamment si le travail se veut construit en réseau.
Bien connaitre la réalité du tissu éducatif de chaque territoire pourra constituer un levier efficace pour reconstituer une « équité éducative » que les enfants et leurs familles sont en droit d'attendre du service public d'éducation.
La notion de « cités éducatives », dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) engageant les différents acteurs d'une commune au service d'un quartier concourt à cette idée.

[92] A. Bidar, « *Le génie de la France* », Albin Michel, Aout 2021, 41p.
[93] J-P Delahaye, cité par A. Bidar, « *Génie de la France* », Albin Michel, Aout 2021, 42p.
[94] P. Maheu, « *L'école est l'élément de l'unité nationale* », Interview Midi Libre, 14 avril 2021.

Dans cette perspective, et toujours pour lutter contre cette volonté d'entre soi, créer des territoires où les différents établissements scolaires travaillent « main dans la main » ouvre des possibles pour permettre aux élèves d'évoluer dans leurs parcours scolaires, tout en étant à proximité de chez eux.
Quand la contigüité immédiate est délicate, envisager de créer les internats du XXIème siècle peut avoir du sens. Il s'agit d'extirper l'élève de son milieu familial déterminé, afin de le placer en situation de réussite, en lui offrant un accompagnement par les professionnels.

Un engagement collectif des divers protagonistes (décideurs, acteurs etc) constitue sans nul doute une avancée pour trouver des solutions adaptées aux problématiques locales rencontrées.
Il peut également s'inscrire dans la proposition d'instance comme le conseil municipal des jeunes (CMJ) par le service jeunesse d'une municipalité.
Le CMJ favorise la mobilisation des jeunes de leur ville autour de causes et d'initiatives en les rendant acteurs et actifs dans l'apprentissage de la citoyenneté.
Ils deviennent force de proposition pour des actions proposées dans l'année aux établissements scolaires, notamment autour des valeurs de la République et de la laïcité à Nîmes[95].

Ces possibilités induisent sans doute de voir et faire l'Ecole autrement, tout en travaillant de concert avec tous les partenaires décisionnaires dans la mise en place des politiques d'éducation des villes.

Enfin, un message fort et unifié en terme de cohésion autour des valeurs de la République et de la Laïcité, le sera d'autant plus en étant partagé par d'autres institutions, dont les liens avec l'Education nationale apparaitront comme forts et visibles par les concitoyens.

C- AVEC LES AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS POUR AFFICHER UNE UNITE REPUBLICAINE

L'Ecole aujourd'hui doit contribuer à résoudre les difficultés qui apparaissent dans les familles, sans pour autant y parvenir seule.

Le « parcours citoyen » déjà évoqué précédemment, concourt à la transmission des valeurs de la République, et du principe de laïcité, avec cette notion de prise de conscience par l'élève de ses droits et de ses devoirs au sein de la société.
Il repose, entre autre, sur l'engagement dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne.

Travailler conjointement avec d'autres institutions qui portent les mêmes valeurs que la notre apparait alors comme une piste sérieuse pour donner du sens à ce parcours, aux valeurs communes et souligner l'engagement des élèves.

Diverses alliances (armée, police nationale, gendarmerie ainsi que les services de la préfecture) contribuent à l'ouverture du champ de vision de l'élève, à prendre consciences des enjeux communs et des valeurs partagées.

[95] Le CMJ existe dans de nombreuses villes. Il est force de proposition pour diverses actions, notamment pour des semaines à thème, en partenariat avec des associations. Sur Nîmes, il impulse des semaines à thème, notamment sur la citoyenneté avec la proposition de course d'orientation citoyenne pour des classes de collèges nîmois de 6èmes et 5èmes. Les élus sont également présents sur les cérémonies républicaines et les commémorations.

Ces partenariats modifient le regard des jeunes sur des professions finalement méconnues, dont l'image est régulièrement ternie par les médias, entrainant parfois des préjugés et des rancœurs non justifiées.
Les interventions auprès des classes sur des thèmes précis et conjoncturels (dangers des réseaux sociaux, harcèlement etc) entrent dans ce travail de collaboration.
Les policiers ou les gendarmes, font de la prévention, en tenue officielle.
Ils adaptent leur discours face aux élèves, en usant de réelle pédagogie, ce qui provoque l'adhésion de la majorité des élèves.

Un rapprochement avec l'armée s'est également opéré depuis quelques années, avec la proposition de diverses actions dans le cadre d'un partenariat avec l'Education nationale :
- Les Cadets de la Défense[96] : les activités s'articulent autour de quatre axes : la citoyenneté, le devoir de mémoire, la connaissance du patrimoine français et le développement du civisme et des valeurs collectives.
Il ne s'agit pas de se placer dans une logique de recrutement, mais de donner des bases communes à la jeunesse sur le sens des valeurs que nous partageons.
Le but commun est de permettre aux jeunes d'accéder à ces valeurs dans un esprit collectif par un véritable engagement et d'insuffler l'esprit de défense nationale.

- La classe de défense et de sécurité globales[97] (CDSG) : est un projet pédagogique intéressant car l'objectif est d'intéresser les jeunes par des formes ludiques, mémorielles, historiques et des retours d'expériences aux valeurs de la République. Une cohésion est réelle, tout comme le sentiment d'appartenance. De plus, ce dispositif contribue également à la construction des parcours éducatifs de chaque élève.

- Les « rallyes citoyens »[98], sont proposés à certains collèges Nîmois sur le niveau troisième. Dispositif plutôt ponctuel mais tout aussi intéressant pour éveiller et sensibiliser les élèves. Les classes de différents établissements réalisent un parcours composé de dix ateliers afin d'acquérir et développer des connaissances en lien avec les valeurs de la République. A chaque expérience, j'ai pu constater que des élèves, souvent en difficulté scolaire, surprennent par leur investissement, leur motivation et leur esprit de solidarité dans ce cadre nouveau, porteur de sens, permettant d'ouvrir des possibles en terme d'orientation.

Des conventions peuvent être signées avec des associations reconnues d'utilités publiques (croix rouge, banque alimentaire, association ONAC[99] etc).
L'exemple de l'option « croix rouge « pour les filières « bac professionnels métiers de la sécurité » s'inscrit pleinement dans les attendus de leur parcours et de leur future profession en terme de valeurs humanistes et solidaires.

[96] Les Cadets de la Défense ont été créés nationalement en 2005, dans le cadre d'un partenariat avec le ministère des armées, l'Education nationale ainsi que les services de la préfecture. Ils accueillent des collégiens et des lycéens au sein de d'unités militaires du département, sur une quinzaine de demi-journées d'octobre à juin, avec un camp et une cérémonie républicaine de remise des coiffes et des fanions avec tous les partenaires en fin d'année.
[97] Une CDSG est menée à l'initiative d'une équipe enseignante et en partenariat avec une unité militaire dans le cadre de l'enseignement de défense, inscrite dans le protocole interministériel de 2016 développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale.
[98] Les « rallyes citoyens » sont organisés par la DMD30, sous couvert du trinôme académique avec notamment le soutien de l'IHDEN, et l'appui de plusieurs partenaires, institutionnels et associatifs (croix rouge, sécurité routière de la préfecture du Gard, l'UFOLEP, SDIS, CSNJ, etc)
[99] ONAC : Office national des anciens combattants

C'est dans cette volonté de nouer divers partenariats que j'ai souhaité proposer une option « citoyenne » au sein de mon établissement.
Des élèves volontaires seront « ambassadeurs » de leur établissement.
Des conventions seront signées avec la DMD, les services de préfecture, l'ONAC, la croix rouge et la police nationale.
Ils seront donc amenés à visiter des lieux symboliques, tant sur le plan historique, qu'administratif et social et rencontreront leur représentants. Ils participeront également à la cérémonie du 8 mai.
La pluralité des expériences envisagées permet de rendre les élèves actifs dans ce processus de transmission car ils seront concrètement engagés et réaliseront des retours d'expériences auprès de leurs pairs.
L'intérêt de tels croisements entre les institutions et autres associations, pointe le partage de valeurs communes, et du cadre laïque, hors des murs de l'Ecole, rendant alors celles-ci non artificielles mais explicites.

Ces expériences clarifient les messages des différents services de l'Etat qui se font écho et revêtent plus de sens.
Le discours de la ministre des Armées, Florence Parly en témoigne, le 9 décembre 2019, à Paris : « Nos armées sont le reflet de la société, (…) réunissent des hommes et des femmes, de tous horizons, de toutes croyances, pétris des mêmes valeurs, celles de la République (…) la laïcité poursuit un objectif de liberté, avec une exigence d'égalité et un projet, celui de la fraternité »
Cette phrase de clôture du discours de la ministre des armées aurait également pu être prononcée par le ministre de l'Education nationale, de l'Intérieur…ce qui renforce, aux yeux des élèves, et des familles, l'idée que la laïcité à l'Ecole n'est pas une originalité scolaire, mais bien un principe républicain.

De plus, travailler en partenariat pour favoriser la portée éducative de la sanction d'un élève apparait comme une piste à investir avec les services de polices car le partenariat s'avère productif sur le territoire gardois.
C'est le constat réalisé par le DASEN du Gard, déclarant un « taux de récidive très bas »[100] de manquements au règlement intérieur, suite à la mise en place de « mesures de responsabilisation »[101] dans le Département du Gard.
Dans cette logique collective, l'idée est permettre à l'élève, qui a commis un manquement grave au règlement intérieur, de « prendre conscience qu'il est inscrit dans une société, qu'il n'est pas tout seul et qu'un certain nombres de règles communes s'imposent à lui pour fonctionner avec les autres »[102], d'être actif et accompagné dans cette démarche de réparation.
Cette mesure s'avère efficace dans la mesure où elle est partagées avec les familles car elle affiche explicitement la cohésion des services de l'Etat pour faire société ensemble autour de valeurs identiques et partagées.

[100] P. Maheu, « *Plutôt que l'exclusion, place aux mesures de responsabilisation* », Interview Objectif Gard, 7 octobre 2021.
[101] Les mesures de responsabilisation dans le Gard ont fait l'objet d'une convention tripartite entre la DSDEN, la DDSP (Direction départementale de la sécurité publique) et la CPCJ (centre de prévention et de citoyenneté jeunesse de la police nationale du Gard).
[102] P. Maheu, « *Plutôt que l'exclusion, place aux mesures de responsabilisation* », Interview Objectif Gard, 7 octobre 2021.

Enfin ce que l'on appelle le « devoir de mémoire », que Madame Simone Veil qualifiait de « devoir d'histoire et de réflexion », est largement préconisé par le ministère.
L'objectif consiste à construire une mémoire collective autour de valeurs partagées pour ainsi contribuer au sentiment d'appartenance de la Nation, malgré ses différences et ses cultures diverses.
Ces marqueurs temporels sont donc précieux pour faire le lien avec le savoir transmis.
Tout un travail est alors réalisé par les équipes enseignantes, en lien avec des thématiques citoyennes pour donner une signification à leur présence lors de cérémonies républicaines ou par la participation à des concours nationaux.
La présence de la jeunesse aux côtés des différents représentants de l'Etat, lors de commémorations nationales, devient un message fort en terme de symbolique, en plus de l'image solidaire qu'elle offre, autant pour les élèves que pour nos concitoyens.
Ce sont des occasions de poursuivre tous ensemble la transmission de cette mémoire aux nouvelles générations pour ne pas oublier.
L'alliance éducative prend alors tout son sens.

De plus, « transmettre la mémoire de l'Histoire, c'est apprendre à se forger un esprit critique et une conscience »[103], ce qui résume pleinement la volonté de l'Education nationale pour former le citoyen d'aujourd'hui et de demain.

Ce décloisonnement ne doit plus constituer une expérience locale dans tel département ou telle commune, mais bien faire l'objet d'une attention particulière pour une cohérence d'actions, rendue lisible auprès de toute une société qui peine actuellement à l'unification.

[103] Exposition Hôtel de Ville, « *Nous vous aimons, Madame* », Simone Veil, mai-aout 2021, Paris.

CONCLUSION

La laïcité est le cœur battant de notre école républicaine.

Il incombe alors à l'Ecole du XXIème siècle, ainsi qu'à ses différents protagonistes, de relever le défi conjoncturel de s'emparer de ce principe pour former un individu critique et lucide, respectueux des différences, dans une société cosmopolite.
L'institution se doit d'apporter sa contribution à cette volonté d'apaisement entre les gens venant d'horizons différents pour favoriser le bien vivre ensemble fraternel.
Des pistes de réponses concrètes ont été avancées pour contribuer à cette réussite, laquelle n'est pas une utopie, mais bien une urgence.

La formation des enseignants représente une première étape indispensable.
Optimiser l'équipement de l'ensemble des personnels, demeure essentiel pour une « pollinisation laïque », faisant système au sein de son établissement.
Clarifier le principe de la laïcité et construire un discours collectif au sein de l'Education nationale est un impératif pour une réelle intelligibilité auprès des usagers.
Faire comprendre que lorsque les élèves passent le portail de leur établissement, ils suspendent provisoirement leurs convictions et leurs croyances, sans les répudier, est fondamental au sein de la population française.
Le rôle de l'Ecole ne doit pas être compris comme une contribution à la sécularisation de la société, mais comme un lieu de « respiration laïque »[104] pour un éclairage de la jeunesse par la raison afin de former le futur citoyen.
La laïcité doit être assimilée à un outil porteur d'égalité et de liberté qu'il est nécessaire de remobiliser pour que chacun s'épanouisse individuellement et vive de façon fraternelle, en partageant des valeurs communes dont il aura conscientisé le bénéfice.

Cette transmission sera d'autant plus efficace qu'elle se fera dès le plus jeune âge et qu'elle fera appel aux vertus de la répétition, en rendant l'élève acteur et actif dans le processus d'appropriation.
Il s'agit d'un apprentissage « marathonien », qui s'inscrit sur le temps long, puisque « l'on ne nait pas citoyen, on le devient ».
Il nécessite non pas un saupoudrage sur le continuum scolaire, mais une récurrence d'actions proposées et adaptées, à l'image de graines semées et régulièrement arrosées par tous, en veillant à ne pas recruter de « mauvais cultivateurs » pour ne pas engendrer de « mauvais hommes »[105].
Cette perspective de travail de longue durée est également indissociable d'un travail collectif, au sein de l'institution, qui « n'a jamais eu autant besoin des enseignants !»[106].

Pour autant, la démarche collective de l'Ecole, qui consiste à « enseigner à vivre »[107] aura d'autant plus de sens qu'elle se fera au travers d'une véritable synergie éducative mettant en

---

[104] C. Kinztler, « *La respiration laïque permet à chacun d'échapper au lissage de sa vie* », Le Figaro, 9 janvier 2018.
[105] V. Hugo, « *Les Misérables* », Gallimard, 2017.
[106] M. Serre, Interview « *On n'a jamais eu autant besoin des enseignants* », Vous, Nous, Ils, 3 juin 2019, https://www.vousnousils.fr/2019/06/03/michel-serres-on-na-jamais-eu-autant-besoin-des-enseignants-566262
[107] J-J .Rousseau cité par Edgar Morin, « *Enseigner à vivre, manifester pour changer l'éducation* », Babel, octobre 2020.

interaction d'autres partenaires.
En effet, ce « graal », qui consiste à produire de l'unité tout en faisant droit à la diversité et vers lequel il faut tendre, ne peut être l'unique préoccupation de L'Education nationale.
La mobilisation de toutes les forces vives institutionnelles, favorisée par des actions décloisonnées, est la garantie d'une indivisibilité autour des valeurs et par conséquent, d'une plus grande cohérence assurant une légitimité de celles-ci au sein de notre société démocratique.

Toutefois, il existe des points de vigilance qu'il n'est pas question de nier et qu'il est nécessaire de garder à l'esprit.
Certains de nos concitoyens rêvent de renverser nos valeurs, et voient en la laïcité un principe de mécréant et de liberté, qui gêne la progression de leur fanatisme, synonyme de de perversion et de destruction.

Leur fondamentalisme maléfique génère de la confusion et jette l'opprobre sur certains pratiquants, particulièrement les musulmans, qui usent d'une pratique respectée et respectueuse de la loi, entrainant défiance et scission au sein de la population. Dans un tel contexte disloqué, la prévention auprès des jeunes est une priorité pour les doter de barrières intellectuelles les protégeant de tout embrigadement.

Mais qu'en est-il de ceux acquis à de mauvaises causes, convaincus et qui le revendiquent? Tout comme les mutiques en phase de demi-sommeil qui guettent une occasion sur la scène internationale pour rallumer la flamme ?
Une telle « idéologie mortifère » peut elle vivre éternellement sur des promesses vaines ?
Le cas échéant, son espérance de vie inconnue nécessite de ne pas baisser la garde.

Il est donc primordial de ne rien céder sur les valeurs qui sont nôtres, extrêmement précieuses car elles représentent l'universalisme français, porteur de raison, d'altérité et de liberté.
Lorsque les valeurs sont évoquées, il doit y avoir une forme d'intransigeance qui doit être portée collectivement, comme une règle absolue pour ne pas laisser les extrémistes gagner du terrain.
Et la réponse juridique doit être ferme face à ces pourvoyeurs de l'obscurantisme.

Parce que s'accommoder avec les principes, c'est déjà renoncer un peu.
Parce qu'il n'est pas question de se soumettre, mais résister pour faire France, pas uniquement lors des finales de coupe du monde de football.

In fine, il est essentiel de continuer à lutter ensemble, pour que la France ne prenne pas la direction du crépuscule des lumières, mais plutôt celle d'une nouvelle aube pour faire ensemble société.

BIBLIOGRAPHIE

ABEL, Olivier, « *La laïcité n'est pas une identité, et n'a pas la fonction d'exclure* », https://www.nouvelobs.com/idees/20210423.OBS43174/la-laicite-n-est-pas-une-identite-et-n-a-pas-la-fonction-d-exclure-par-olivier-abel.html, Interview, Bibliobs, 23 avril 2021.

ABEL, Olivier, « *Les paradoxes politiques de la laïcité : 3. Recommencer avec Ricœur* », Forum Protestant.fr, 12 décembre 2020.

ALLAL, Linda « *Assurer la réussite des apprentissages scolaires ?, Les propositions de la pédagogie de maîtrise* », Delachaux et Niestlé, 1988.

BAUER, Alain, « *De Clovis à nos jours, le long combat de la laïcité* », Le blog, 20 octobre 2020.

BAUER, Alain, « *Laïcité : La lecture de la loi de 1905 devrait être obligatoire* », Le Parisien, 9 novembre 2019.

BEJEAN, Sophie, « *Ecole et valeurs de la République* », Les conférences de l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier, https://www.youtube.com/watch?v=CMsHX9xxRcc, 29 juin 2021.

BLANQUER, Jean-Michel, Edito, Le Clémi, 2021.

BLANQUER, Jean-Michel, et MORIN, Edgar, « *Quelle école voulons-nous ? La passion du savoir* », Editions Sciences Humaines, 2019.

BIANCO, Jean-Louis, *« C'est une accusation choquante, scandaleuse : attaqué pour son manque d'action contre l'islamisme, Jean-Luc Bianco répond* », Interview Europe1, https://www.europe1.fr/emissions/L-interview-de-7h40/cest-une-accusation-choquante-scandaleuse-attaque-pour-son-manque-daction-contre-lislamisme-jean-louis-bianco-repond-4057996, 15 juillet 2021.

BIDAR, Abdennour, « *Génie de la France* », Albin Michel, Aout 2021.

BIDAR, Abdennour, Tribune *« Il est urgent de retrouver de la sérénité dans le débat sur la laïcité* », L'Obs, 9 décembre 2019.

BIDAR, Abdennour, « *Musulmanes et musulmans progressistes, sortez de l'ombre !* », Le Monde, 11 septembre 2018.

BIDAR, Abdennour, « *Quelles valeurs partager et transmettre aujourd'hui* ?», Albin-Michel, 2016.

BIDAR, Abdennour, « *Réparer ensemble le tissu déchiré du monde* », les liens qui libèrent, mai 2016.

BIDAR, Abdennour, « *Pour une pédagogie de la laïcité à l'école* », La documentation française, 2012.

BOURDIEU Pierre, et PASSERON Jean-Claude, « *Les héritiers, les étudiants et la culture*», Les éditions de Minuit, 1964.

BOUTCHENIK, Béatrice, et MAILLARD, Sophie, « *Elèves hétérogènes, pairs hétérogènes* », étude (Insee), revue ministérielle Education & formations (n°100), https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02426355/document, décembre 2020.

CADENE, Nicolas, « *En finir avec les idées fausses sur la laïcité* », Les éditions de l'atelier, 2020.

CNESCO, « *Laïcité et religion au sein de l'école et dans la société : une évaluation des attitudes civiques des collégiens et des lycéens* », Paris, 2020.

DEBRAY, Régis, « *L'enseignement du fait religieux dans l'Ecole laïque* », Rapport pour le Ministre de la l'éducation nationale, février 2002.

DELAHAYE, Jean-Paul https://www.mlfmonde.org/tribunes/de-ferdinand-buisson-a-la-charte-de-la-laicite-pedagogie-de-la-laicite-pedagogie-laique/, 8 décembre 2020.

DEVIN, Paul, « *La laïcité à l'Ecole, pour un apaisement nécessaire* », Les éditions de l'atelier, octobre 2021.

DE MECQUENEM, Isabelle, « *Valeurs de la République, de l'impératif de transmission aux pratiques pédagogiques* », Conférence Réseau Canopé, 3 novembre 2021.

DURKHEIM, Emile, « *L'éducation morale* », PUF, 1963.

EL KAROUI, Hakim, *« L'Islam, une religion française* », Gallimard, 2018.

ERASME, De Pueris, « *De l'éducation des enfants* », Editions Klincksieck, 2000.

FERRY, Jules, « *Lettre aux instituteurs* », circulaire du 27 novembre1883.

GARY, Romain, (E. Ajar), « *La vie devant soi »*, Folio, 1982.

HAFIZ, Chems Eddine, « *Les religions, l'école et la laïcité* », Webinaire, Le rendez vous des experts, La Licra, 28 septembre 2021.

HUGO, Victor, « *Les Misérables* », Gallimard, 2017.

HUNTINGTON, Samuel Phillips, « *Le choc des civilisations* », Odile Jacob, 1996.

JAURES, Jean, « *Discours à la jeunesse* », Albi, le 30 juillet 1903.

KANT, Emmanuel, « *Qu'est ce que les lumières ?* », 1784.

KINTZLER, Catherine, « *Qu'est ce que la laïcité* », Vrin, 2007.

KINTZLER, Catherine, « *La respiration laïque permet à chacun d'échapper au lissage de sa vie* », Le Figaro, 9 janvier 2018.

MAHEU, Philippe, « *Plutôt que l'exclusion, place aux mesures de responsabilisation* », Interview Objectif Gard, 7 octobre 2021.

MAHEU, Philippe, « *L'école est l'élément de l'unité nationale* », Interview Midi Libre, 14 avril 2021.

MIAILLE Michel « *La laïcité, 4ème édition* », Dalloz, 2020.

MIAILLE, Michel, « *Montpellier : sur les pas de la laïcité* », 17 juin 2016.

MORIN, Edgar @edgarmorinparis, Twitter, 26 juillet 2021.

MORIN Edgar, « *Edgar Morin fête ses 100 ans ce jeudi 8 juillet* », Midi Libre, 4 juillet 2021.

MORIN Edgar, « *Enseigner à vivre, manifester pour changer l'éducation* », Babel, octobre 2020.

OBAMA, Barack, Discours du Caire, 5 juin 2009.

OBIN, Jean Pierre, « *Loi séparatisme : on a laissé l'islamisme pénétrer l'école, selon Jean-Pierre Obin* », Audition par la commission culture du sénat, 10 mars 2020.

OBIN, Jean Pierre, « *Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école* », Hachette Education 2020.

OBIN, Jean Pierre, « *Les religions, l'école et la laïcité* », Hachette Education, 2019.

OBIN, Jean Pierre, « *La formation des personnels de l'Education Nationale à la laïcité et aux valeurs de la République* », Rapport à Monsieur le ministre de l'Education Nationale, avril 2021.

PENA RUIZ, Henri, *« Henri Pena-Ruiz assure que la laïcité n'est pas une option spirituelle parmi d'autres* », https://www.europe1.fr/emissions/L-interview-de-7h40/henri-pena-ruiz-assure-que-la-laicite-nest-pas-une-option-spirituelle-parmi-dautres-3998172, Interview Europe 1, 12 octobre 2021.

PRAIRAT, Eric, « *Quelle éthique pour l'enseignant* ? », Le café pédagogique, 21 octobre 2016.

Rapport Annuel de l'Observatoire de la laïcité, 2019-2020, https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/12/rapport_annuel_de_lobservatoire_de_la_laicite_2019-2020.pdf, Décembre 2020.

Revue Dar Al Islam n° 7 « *La France à genoux, Délaisser l'éducation des mécréants* », décembre 2015.

Revue le Droit De Vivre, *« Laïcité, what else ?* », mars 2021.

ROBBES, Bruno, « *L'autorité éducative dans la classe* », ESF Editeur, 2010.

ROUMIEUX, Gilles, Emission « *C Politique* », 17 octobre 2021.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *« Emile ou de l'Education »,* Edition 1820, Tome 3, Hachette Bnf, 2019.

SCHNAPER Dominique, et PEILLON Vincent, « *Faut-il repenser la laïcité à l'école ?* » Interview France Culture, 2 novembre 2020.

SEKSIG, Alain, « *Une histoire de la laïcité* », épisode 1, Emission La Fabrique de l'Histoire, France Culture, 28 novembre 2005.

SERRE, Michel, Interview « *On n'a jamais eu autant besoin des enseignants* », Vous, Nous, Ils, https://www.vousnousils.fr/2019/06/03/michel-serres-on-na-jamais-eu-autant-besoin-des-enseignants-566262, 3 juin 2019.

TEBOUL, David, « *Simone Veil, L'aube à Birkenau* », Les arènes, novembre 2019.

TOZZI, Michel, « *Nouvelles pratiques philosophiques, Répondre à la demande sociale et scolaire de philosophie »*, Chronique sociale, mars 2012.

TREVIDIC Marc, « *Pour l'ex-juge antiterroriste Marc Trévidic, l'idéologie islamiste est dans une impasse* », Interview Europe 1, https://www.europe1.fr/societe/pour-lex-juge-antiterroriste-marc-trevidic-lideologie-islamiste-est-dans-une-impasse-4028443, 1 mars 2021.

VOLTAIRE, « *Traité sur la tolérance* », 1763.

WEIL, Patrick, « *De la laïcité en France* », Grasset, 2021.